

# EMI : identité numérique

*Notions clés, l'identité numérique à l'école, enjeux...*

D.I.U.

Mercredi 10 janvier 2024 – 13h30/16h30

Julien Philippe – CLEMI – LP Antoine





---

**Le centre pour l'éducation  
aux médias et à l'information**

### **Missions du CLEMI**

- ❖ **Formation initiale et continue**
- ❖ **Pilotage et développement de projets EMI**
- ❖ **Mise en relation avec  
des professionnels des médias et aide à  
la création de médias scolaires**
- ❖ **Mise à disposition de ressources pédagogiques**

# Objectifs de la formation

- ❖ Comprendre la notion polymorphe d'identité numérique
- ❖ Saisir les enjeux d'un sujet qui touche tous les aspects de la société (économiques, politiques, juridiques...)
- ❖ Saisir les enjeux de l'identité numérique propres à l'école (enseignants, élèves, en classe)
- ❖ Découvrir comment la notion d'identité numérique peut intégrer les enseignements

## **Introduction : contexte de la « révolution numérique »**

### **1. Définir les notions-clés**

- 1.1 Les traces numériques
- 1.2 La vie privée à l'ère numérique
- 1.3 e-réputation

### **2. L'identité numérique et l'école**

- 2.1 Droits et devoirs de l'enseignant
- 2.2 RGPD
- 2.3 L'identité numérique en classe

### **3. Les enjeux de l'identité numérique**

- 3.1 Surveillance
- 3.2 Enjeux économiques du web
- 3.3 Economie de l'attention, captologie, économie du choix
- 3.4 Enjeux pédagogiques

Conclusion

# Introduction

- ❖ Contexte de la révolution numérique : moments de bouleversements et de débats.



Vers - 3300 : écriture



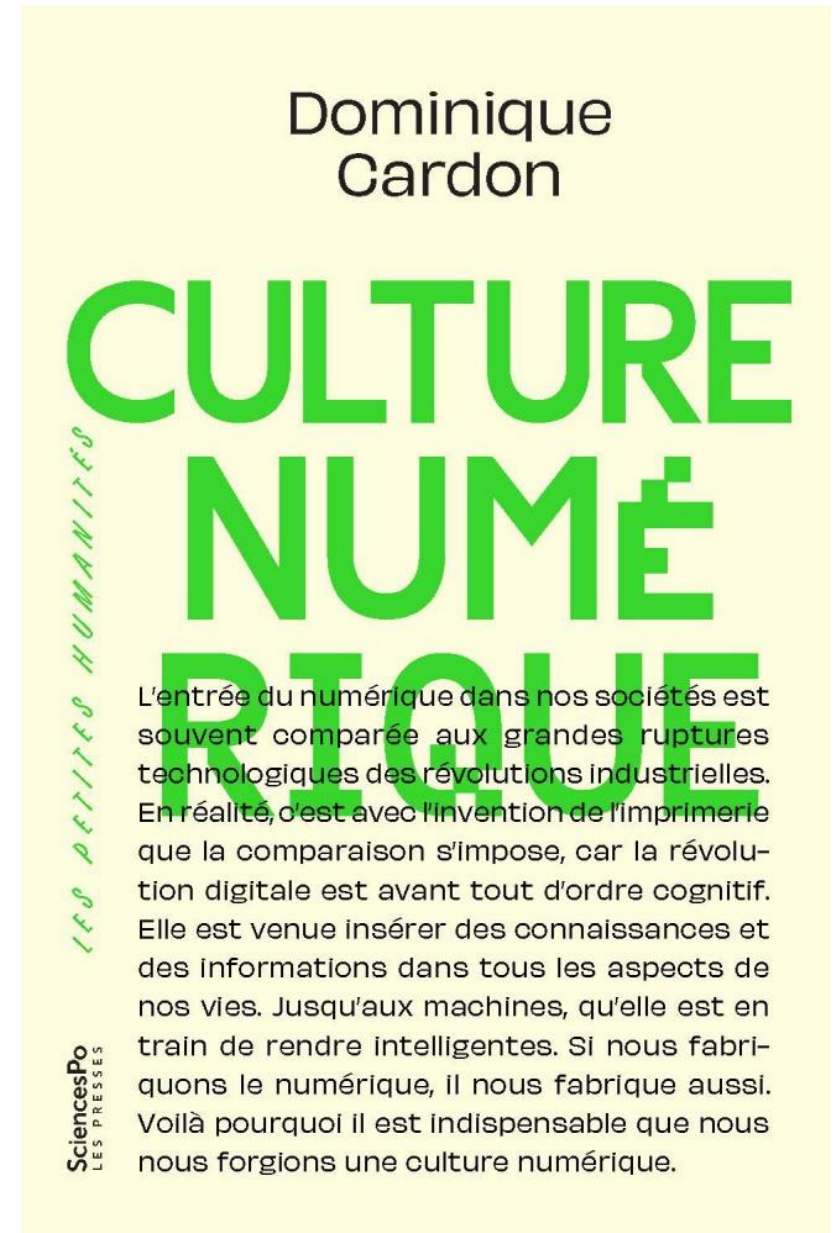
1450 : imprimerie



Vers 1989 : World wide web  
(logo créé par l'ingénieur  
belge Robert Cailliau)

# La technologie nous change

- ❖ La technologie provoque des changements cognitifs chez les usagers : une nouvelle économie mais aussi une nouvelle sensibilité (Daniel Cohen, Homo numericus)
- ❖ Un média possède une éthique intellectuelle : celle de l'ordinateur est très différente de celle du livre. (Nicholas Carr)
- ❖ Les réseaux sociaux nous changent également.





# Le tournant social des années 2000

---

- ❖ Web 2.0 (vers 2003), web participatif. Révolution dans la révolution.
- ❖ 2000 : Wikipedia
- ❖ Années 2000 : blog
- ❖ 2003 : LinkedIn
- ❖ 2004 : Facebook...
- ❖ 2007 : premier Iphone



petite poucet  
LE MONDE A TELLEMENT CHANGÉ QUE LES JEUNES DOIVENT TOUT RÉINVENTER :  
michel serre  
DE VIVRE ENSEMBLE, DES INSTITUTIONS, UNE MANIÈRE D'ÊTRE ET DE CONN

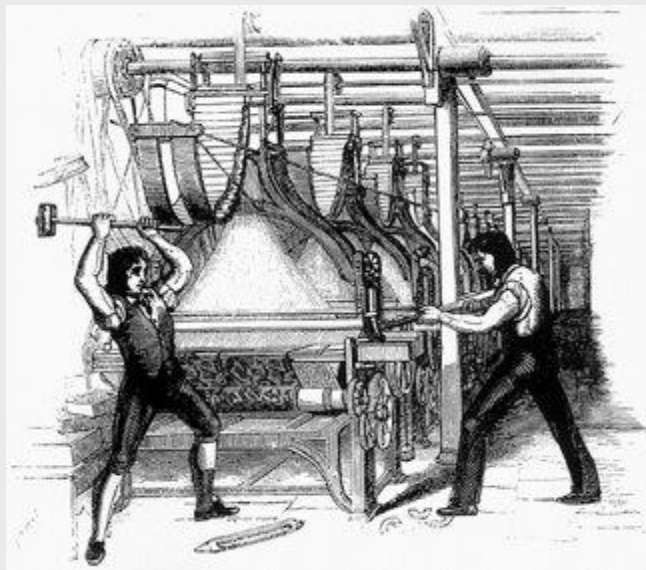


[ MANIFESTES LE POMMIER ]

## L'éternelle querelle des Anciens et des Modernes

Tendance à un positionnement manichéen (angélisation/diabolisation), sur ces questions liées au numérique.

- ❖ Complotisme et désinformation ; addiction : point de vue relativiste ou alarmiste
- ❖ A l'école : tout écran / sans écran.





**QUESTION aux parents :** Sur quels réseaux sociaux a-t-il ouvert un compte?

*Base : Aux parents dont les enfants disposent d'un ou plusieurs comptes personnels, soit 41% de l'échantillon*

**QUESTION aux enfants :** Sur quels réseaux sociaux avez-vous ouvert un compte ?

*Base : enfants qui disposent d'un ou plusieurs comptes personnels, soit 66% de l'échantillon*

**8-9 ans**

**10-14 ans**

*Focus selon l'âge de l'enfant (en %)*

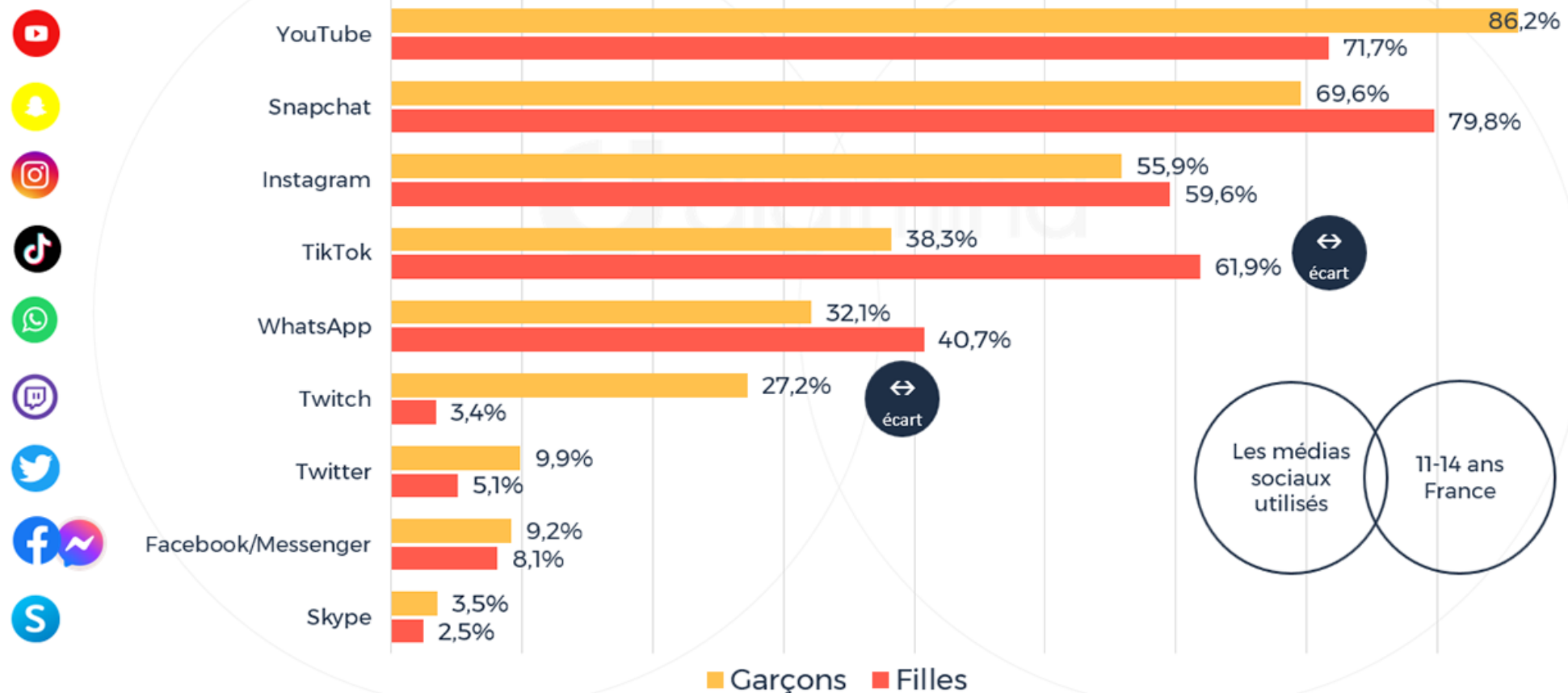
**15-17 ans**

| Selon les PARENTS | Selon les PARENTS | Selon les ENFANTS |                          | Selon les PARENTS | Selon les ENFANTS |
|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>43</b>         | <b>61</b>         | <b>65</b>         | <b>Snapchat</b>          | <b>69</b>         | <b>71</b>         |
| 19                | 41                | 40                | Instagram                | 64                | 62                |
| 37                | 35                | 42                | Facebook                 | 62                | 71                |
| <b>31</b>         | <b>22</b>         | <b>30</b>         | <b>Tik Tok</b>           | <b>7</b>          | <b>12</b>         |
| 9                 | 6                 | 10                | Twitter                  | 18                | 9                 |
| 4                 | 3                 | 8                 | D'autres réseaux sociaux | 1                 | 2                 |
| 9                 | 3                 | -                 | Ne se prononcent pas     | 2                 |                   |

- ✓ Snapchat est le premier réseau social chez les mineurs
- ✓ Environ 1/3 des enfants de moins de 14 ans a un compte sur TikTok

# Quelle est la pratique des RS chez les élèves ?

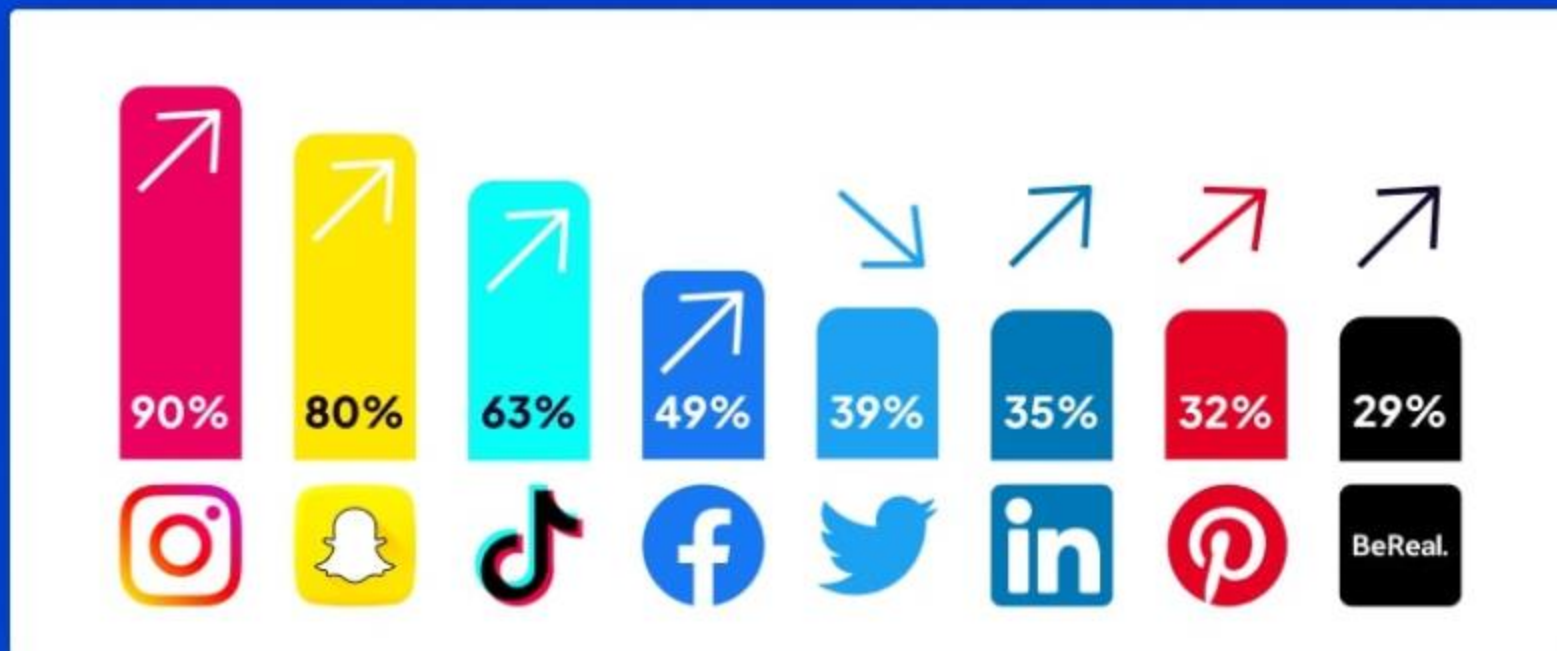
## Les plateformes sociales utilisées par les 11-14 ans. Garçons et Filles



Source : Génération Numérique – Enquête 2020-2021 – 6517 jeunes



# Les réseaux préférés des jeunes en 2023



Sondage auprès de 16-25 ans - Mai 2023 - © Diplomeo/BDM

# Quelles sont vos pratiques d'expression en ligne ?

- ❖ Aucune
- ❖ Partage de photographies ?
- ❖ Blog ?
- ❖ Réseau social personnel et/ou professionnel ? Profil ouvert et/ou verrouillé ?



# Une histoire de générations ?

---

- ❖ Fossé générationnel ? Quelle légitimité des enseignants ?
- ❖ Immigrant numérique et enfant du numérique
- ❖ Digital natives et digital naïves  
Pour Olivier Le Deuff dans *Le Guide des égarés*, « les naïfs du numérique sont bien plus nombreux que les natifs du numérique »



# 1. Définir les notions-clés

## ❖ Identité numérique ?

C'est la somme de toutes les **traces** numériques (écrites, audios ou vidéos), **laissées ou générées, volontairement ou non**, sur tous les types de supports que l'on peut trouver sur le web (réseaux sociaux, sites d'achats, blogs, microblogs, forums...)

## ❖ Identités numériques

Multiplicité des identités en ligne  
(Facebook/Twitter/LinkedIn...)  
Mémoire d'une identité en évolution  
également ("friches numériques" (Louise Merzeau))



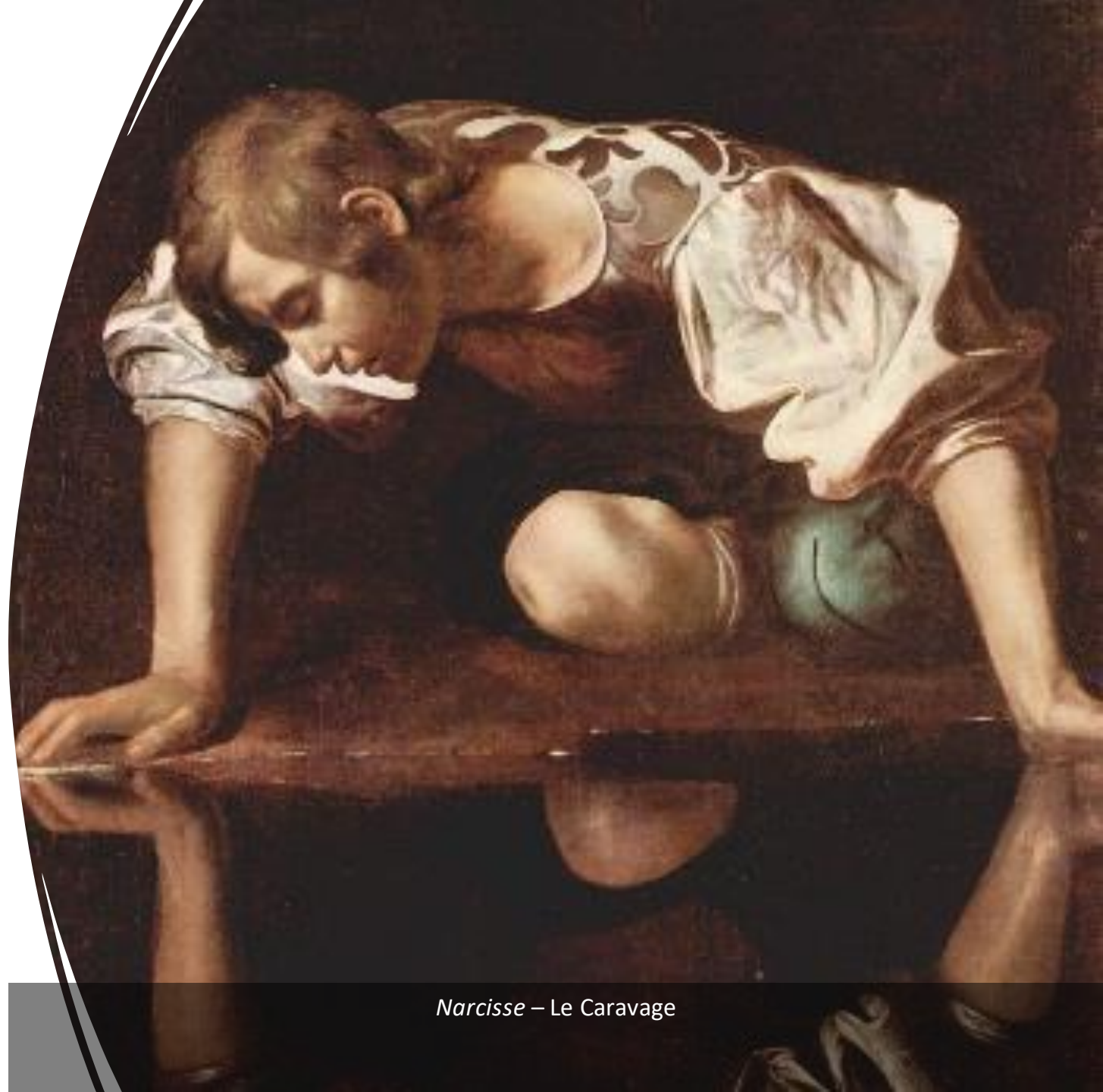


# 1.1 Trois types de traces

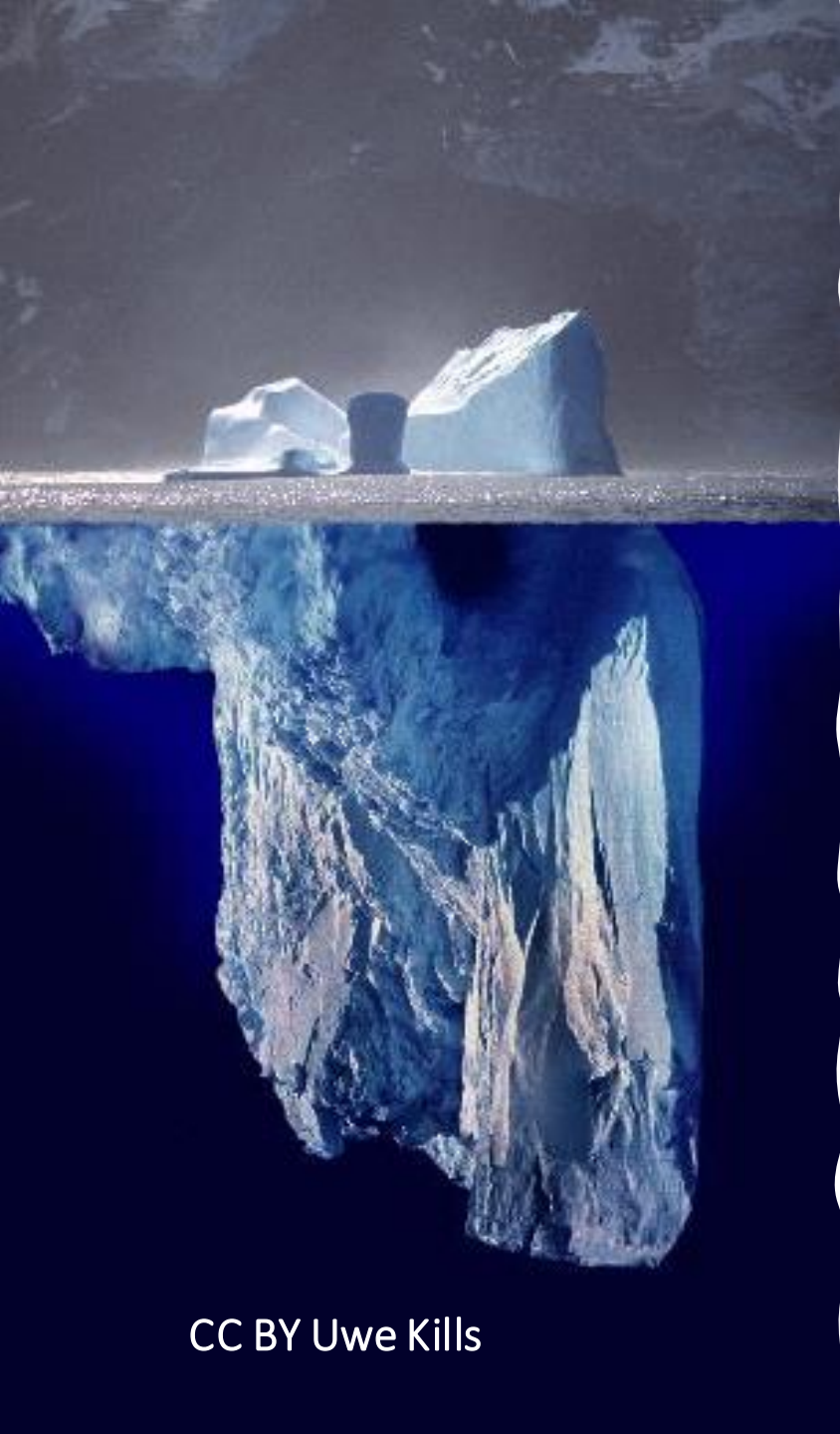
---

## A- Les traces intentionnelles : informations publiées

- Messages
  - Photographies
  - Commentaires
  - Likes...
- ❖ "Technologie de soi" (Milad Doueji). **Construction** plus que reflet exact.



Narcisse – Le Caravage



## B- Les traces non intentionnelles ou navigationnelles

---

Informations techniques :

- Adresse IP
  - Cookies
  - Historique
  - Archivage des recherches
  - Habitude d'achats
  - Métadonnées
  - Statistiques diverses
  - Durée de l'engagement (temps passé sur une image, par ex.)
- Ces traces ne sont pas maîtrisées, on les laisse. Et on ne peut pas **ne pas laisser de traces en ligne.**



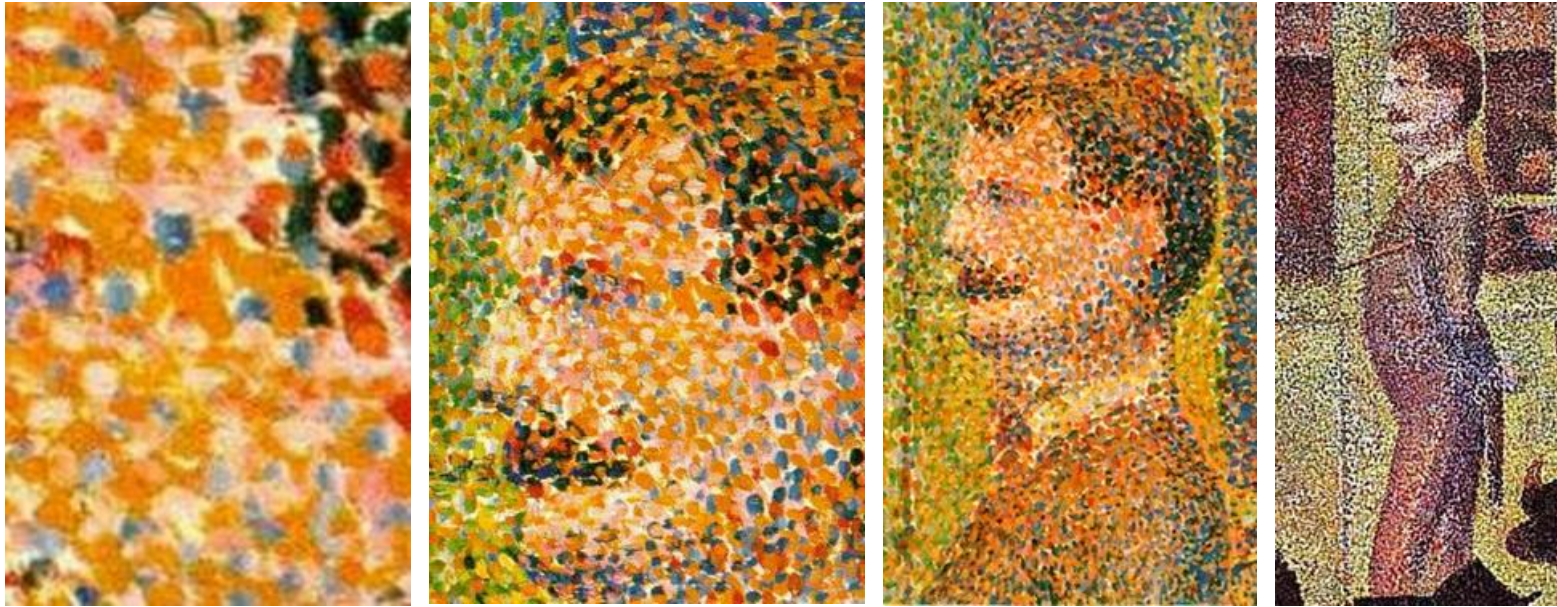
## C- Les traces héritées

---

Informations nous concernant mais laissées par d'autres.

- Tags
- Mentions
- Lien
- RT...





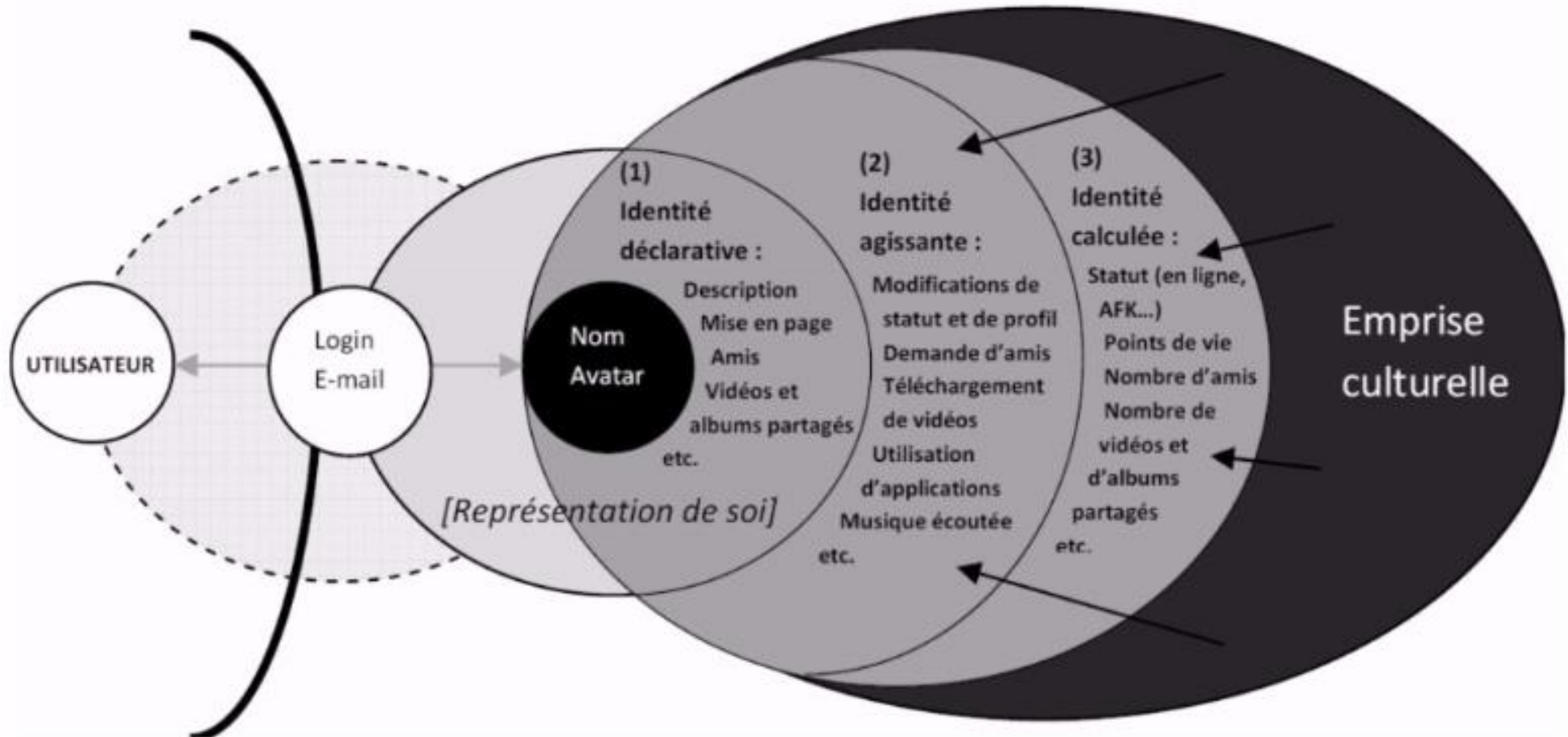
Détails du tableau *La Parade* de Georges Seurat

Comparaison utilisée par Patrick Giroux, professeur d'information et communication canadien : l'IDN est votre portrait pointilliste, formé par l'ensemble des traces laissées, volontairement ou non.

- En 2013, des chercheurs de Cambridge analysent 58000 comptes Facebook et dressent des profils en passant les likes au filtre d'un algorithme : âge, orientation sexuelle, sexe, consommation éventuelle de drogues, intelligence ou croyance sont évalués avec un certain succès.



- Autre modèle d'analyse : l'identité déclarative, agissante et calculée de Fanny Georges.



<https://fannygeorges.fr/2023/08/18/sur-lidentite-numerique-la-representation-de-soi/>

# Au cœur de ces traces, les données personnelles...

adresse mail

adresse IP

NUMEN

numéro de téléphone

empreinte



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

## Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Toute information relative à un particulier identifié ou identifiable, directement ou indirectement, grâce à un identifiant ou à un ou plusieurs éléments propres à son identité

Par exemple :



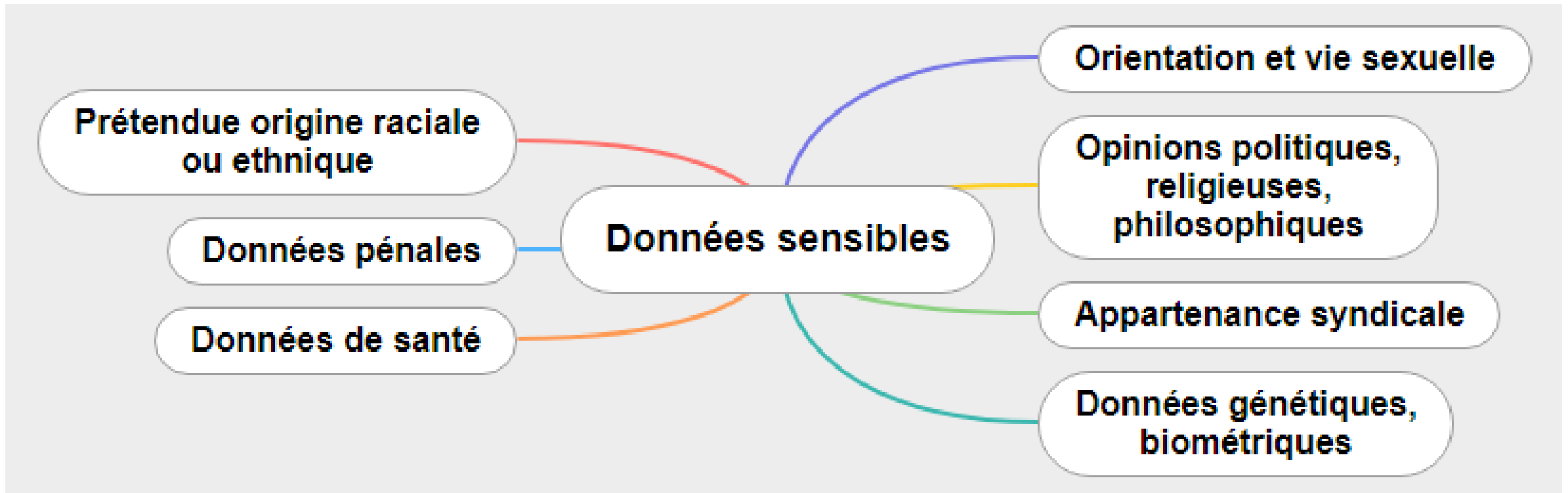
Source : Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016

vie-publique.fr | Paris 2019



# Parmi les données personnelles...

---



Le règlement européen  
interdit de recueillir ou  
d'utiliser ces données, sauf  
dans les cas suivants :

- ❖ si la personne concernée a donné son consentement exprès (démarche active, explicite et de préférence écrite, qui doit être libre, spécifique, et informée) ; ***(cf donner votre code génétique à analyser auprès d'une société qui va décortiquer votre patrimoine génétique)***
- ❖ si les informations sont manifestement rendues publiques par la personne concernée ;
- ❖ si elles sont nécessaires à la sauvegarde de la vie humaine ;
- ❖ si leur utilisation est justifiée par l'intérêt public et autorisé par la CNIL ;
- ❖ si elles concernent les membres ou adhérents d'une association ou d'une organisation politique, religieuse, philosophique, politique ou syndicale.

## 1.2 La vie privée à l'ère numérique

---

Notion en questionnement depuis le tournant social.

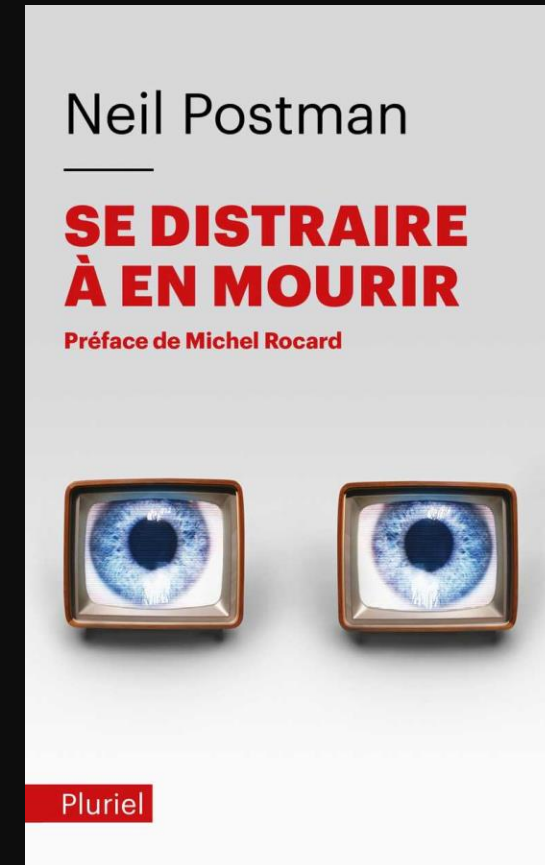
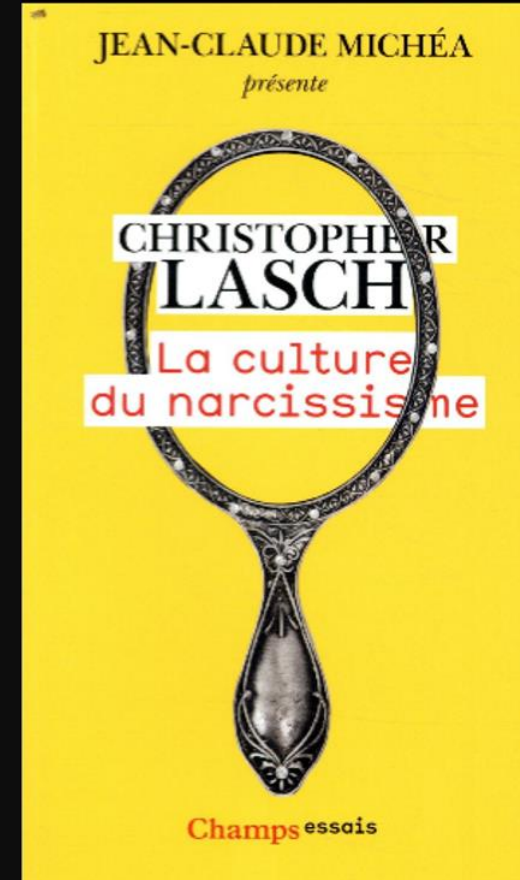
- Est-ce l'ère du narcissisme ?
- Est-ce la fin de la vie privée ?
- Internet est-il un « axe d'injonction à la visibilité » ? (Tisseron)



# Narcissisme des réseaux sociaux ?

---

- ❖ Le livre *La Culture du narcissisme* de Christopher Lasch est paru en 1979.  
Le philosophe observe plusieurs évolutions dans la culture américaine : prolifération des images, culte des apparences, envahissement de la sphère privée, individualisme, infantilisme...
- ❖ Le numérique n'aurait fait qu'accentuer quelque chose qui préexistait.
- ❖ Jean-Claude Michéa évoque *"la vampirisation croissante des individus "connectés" par l'imaginaire narcissique" dont le "selfie n'est que la forme la plus caricaturale"*
- ❖ L'image règne aujourd'hui en ligne ("contenu roi")





# La vie privée vue par les plateformes

- ❖ « *S'il y a quelque chose que vous voulez que personne ne sache, peut-être que vous ne devriez tout simplement pas le faire.* » (Eric Schmidt, ex-PDG de Google, 2009)
- ❖ « *Les gens sont devenus vraiment à l'aise non seulement avec le partage de plus d'informations et de différentes sortes, mais aussi plus ouvertement et avec plus de gens. Cette norme sociale, c'est quelque chose qui a juste évolué au fil du temps. Nous considérons que notre rôle dans le système, c'est d'innover en permanence et de mettre à jour notre système pour refléter ce que sont les normes sociales actuelles.* » (M. Zuckerberg, 2010)



CC BY  
Guillaume  
Paumier



CC BY  
Anthony  
Quintano

# La vie privée aujourd'hui vue par les chercheurs

- ❖ *"La signification des qualificatifs privé et public est en train de changer sous nos yeux sans que nous disposions encore de la terminologie et des référentiels qui nous permettraient de maîtriser cette dichotomie."* Danah Boyd
- ❖ *« ...chaque individu réclame de fixer sa propre définition du privé et du public, de ce qu'il veut montrer ou cacher. » Culture numérique - Dominique Cardon (2019)*

## **Propos plus nuancé :**

- Les réseaux sociaux permettent le "clair-obscur" : se montrer tout en se cachant. Possibilité de régler sa visibilité, de créer une zone grise (pseudonymat, surnom...)



# Les « petits théâtres » des réseaux sociaux

- ❖ « *L'identité numérique est une projection de soi qui cherche à faire effet.* »

Dominique Cardon

- ❖ Coulisses IRL et scène en ligne : l'acteur sur un réseau recherche les applaudissements du public.
- ❖ Et même avant le numérique, masques sociaux en fonction des situations et des personnes (*La Présentation de soi*, du sociologue Erving Goffman (1953) : métaphore théâtrale).

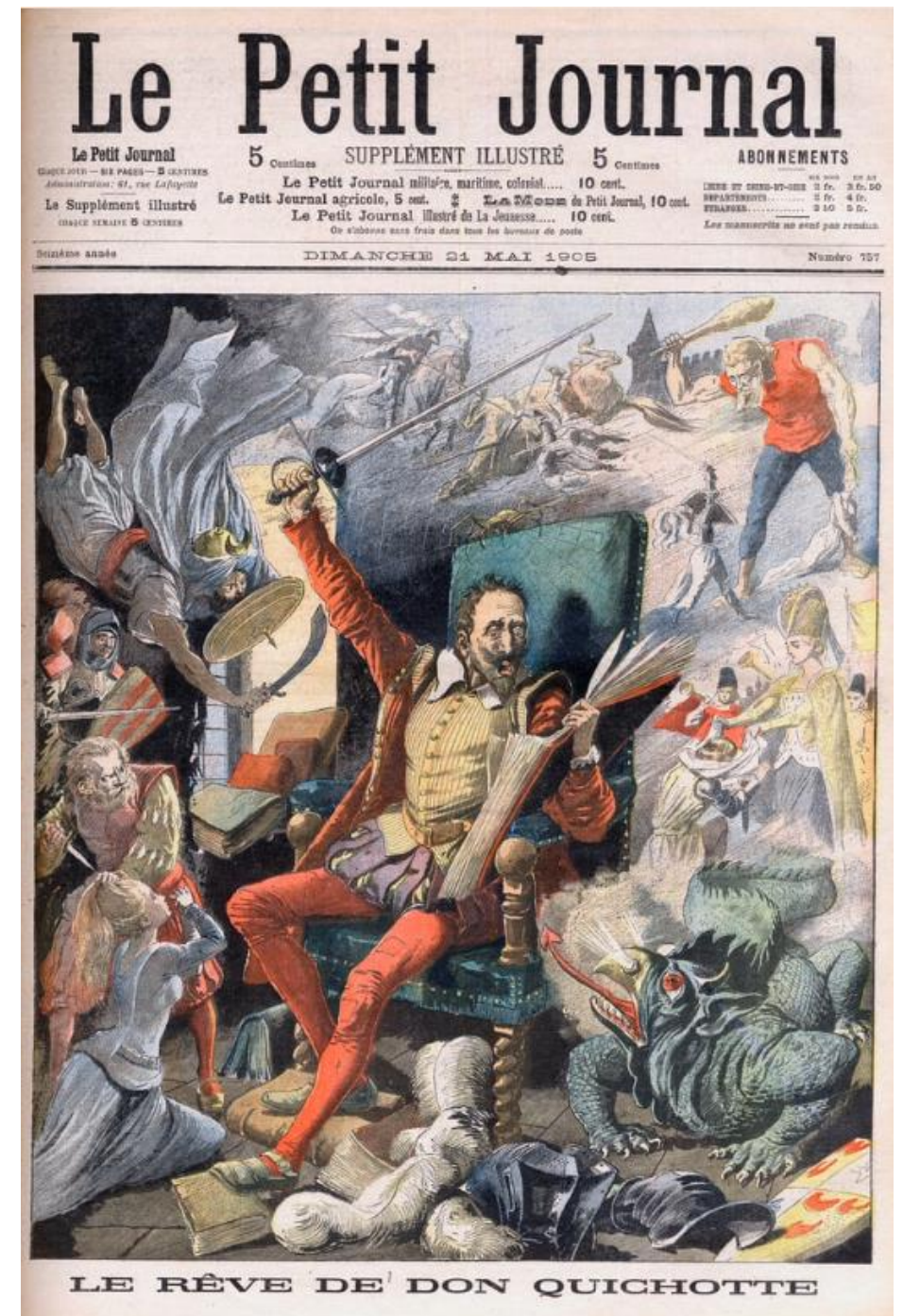


*Deux comédiens* – Hopper (1965)



# L'ère du simulacre

- ❖ "Société de la fiction permanente" (Patino, *Submersion*)
- ❖ Les RS proposent une plongée hallucinatoire dans : le combat incessant, le complot, l'ego trip.
- ❖ L'identité en ligne peut être celle d'un avatar fantasmé, caricatural (polarisation des RS).
- ❖ Une créature qui évolue dans un monde de fictions : Quichottisme en ligne.





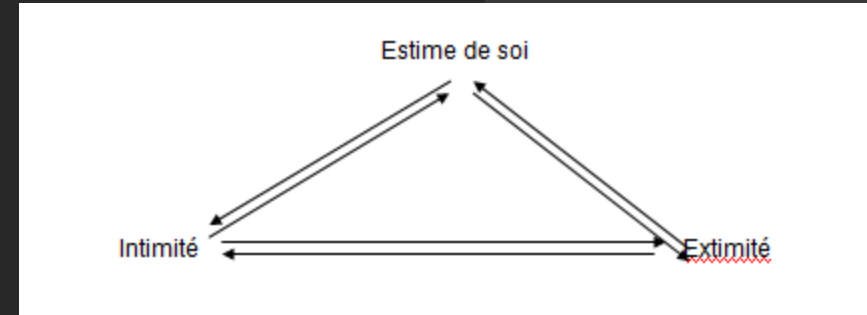
# L'extimité

- ❖ « *Internet [...] est principalement centré sur l'expression des espaces privés des individus.* »

*Intimité et extimité* - Serge Tisseron (2011)

- ❖ Pour le psychiatre Serge Tisseron, l'extimité est *"le processus par lequel des fragments du soi intime sont proposés au regard d'autrui afin d'être validés"*.
- ❖ C'est un besoin naturel... particulièrement adapté aux réseaux sociaux.
- ❖ *"La tendance à vouloir se rendre visible à tout prix"* est particulièrement vive à l'adolescence.

**« Je vois et je suis vu donc je suis »**



CC BY SA Serge Tisseron

# Retour en 2009...

- Succès **controversé** de l'article *Marc L.* de la revue *Le Tigre* :

*« Bon anniversaire, Marc. Le 5 décembre 2008, tu fêteras tes vingt-neuf ans. Tu permets qu'on se tutoie, Marc ? Tu ne me connais pas, c'est vrai. Mais moi, je te connais très bien. C'est sur toi qu'est tombée la (mal)chance d'être le premier portrait Google du Tigre. »*

# LE TIGRE

JEU 1ER DEC 2022

CURIEUX MAGAZINE CURIEUX EN KIOSQUES & EN LIBRAIRIES

[NUMÉROS](#) | [ARTICLES](#) | [CURIOSITÉS](#) | [OÙ TROUVER LE](#)  | [ABONNEMENT](#) | [LE PROJET](#) | [CONTACTS](#)

[Accueil](#) > [Articles](#) > [Actualité](#) > [Portrait Google](#)



Apparitions incongrues de tigres

D'autres tigres (plus ou moins célèbres)

Citations littéraires contenant le mot « tigre »

Amis, liens, curiosités

Portail Tigresque

GOOGLE

**Marc L\*\*\***

Le Tigre est revenu, dans son volume 30, dans un article intitulé « Marc L. Genèse d'un buzz médiatique », sur l'emballement généré par ce « Portrait Google ». Le Tigre rappelle par ailleurs que cet article de deux pages a été publié dans le volume 28 du Tigre qui comportait, par ailleurs, vingt pages d'un dossier consacré aux Roms.

Bon anniversaire, Marc. Le 5 décembre 2008, tu fêteras tes vingt-neuf ans. Tu permets qu'on se tutoie, Marc ? Tu ne me connais pas, c'est vrai. Mais moi, je te connais très bien. C'est sur toi (...)



AGENDA 

LA FIN DU TIGRE Contrairement à ce que nous avions annoncé dans l'éditorial (...)

## 1.3 L'e-réputation

---

L'e-réputation, c'est comment le web vous voit : c'est-à-dire votre double en ligne. L'e-réputation peut être du fait d'autres acteurs du Web. Elle peut être **négative** ou **positive**.



# Comment veiller sur son e-réputation ?

- ❖ Droit à l'oubli (2009, chartes du droit à l'oubli numérique ; 2014, décision de la cour de justice européenne)

- Droit au déréférencement :

*Le déréférencement permet de faire supprimer un ou plusieurs résultats fournis par un moteur de recherche à l'issue d'une requête effectuée à partir de l'identité (nom et prénom) d'une personne.*

- ❖ Contacter directement l'auteur du contenu.
- ❖ Signaler un contenu sur les réseaux sociaux.
- ❖ Suivre les conseils de la CNIL

## Procédure de réclamation pour atteinte à la vie privée

De nombreux internautes se rendent chaque jour sur YouTube pour partager des vidéos et interagir avec d'autres utilisateurs. Nous souhaitons que vous vous sentiez en sécurité sur la plate-forme. C'est pourquoi nous vous encourageons à nous faire part de toute vidéo ou de tout commentaire sur le site qui porterait atteinte à votre vie privée ou entraverait votre sentiment de sécurité, y compris si vous avez été filmé à votre insu dans un contexte privé ou sensible.





## 2. L'identité numérique et l'école

## 2.1 Droits et devoirs des enseignants



Grands Formats Séries

Slate<sup>FR</sup>

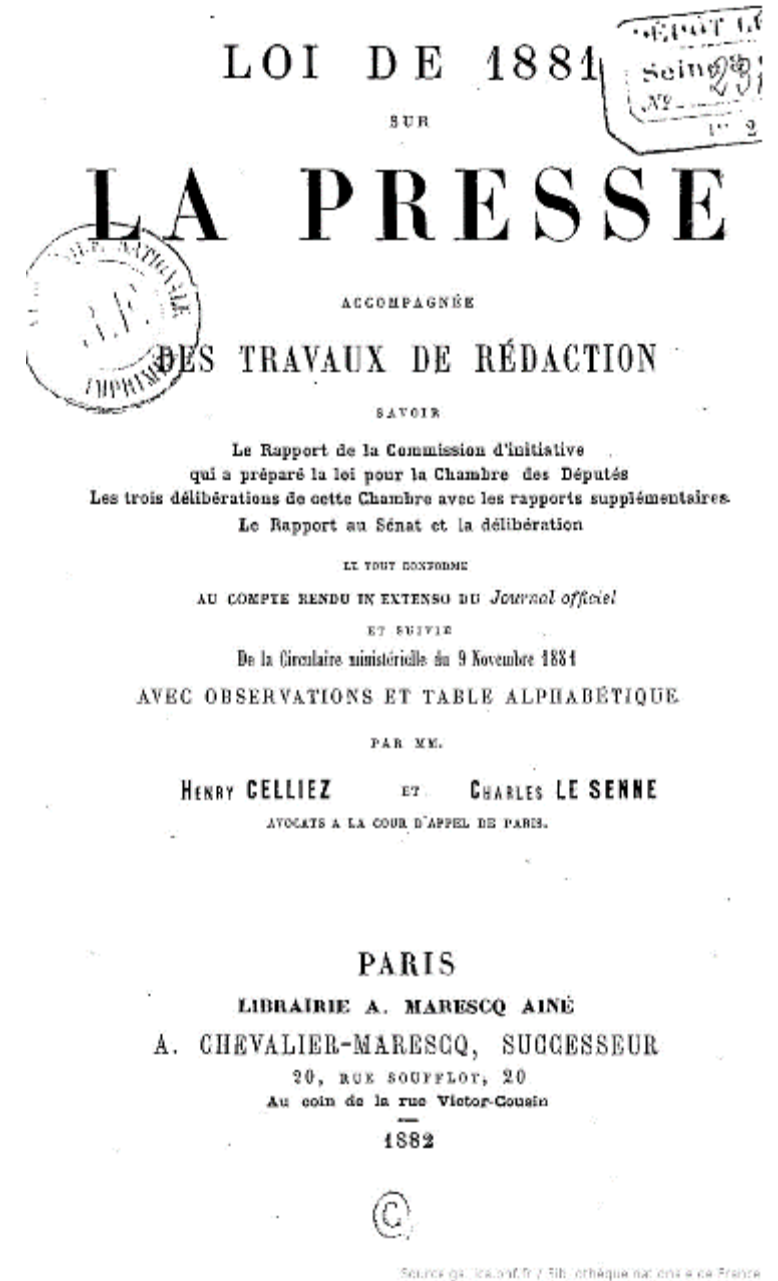
f t in w

Quelle liberté d'expression  
des profs sur les réseaux  
sociaux?

Louise Turret — 20 novembre 2018 à 7h12

« *La liberté d'opinion et d'expression est garantie aux fonctionnaires* », encadrée par les lois qui touchent tous les citoyens

- La loi de 1881 sur la presse, avec ses limites pénales (injure, diffamation ; incitation à la haine, etc.)
- L'obligation du respect de la vie privée, du droit à l'image, de la protection des mineurs.
- L'obligation du respect du droit d'auteur.



## **La loi du 13 juillet 1983 : des obligations déontologiques spécifiques aux fonctionnaires qui contrebalancent la liberté d'expression**

1. Discrétion professionnelle (article 26)
2. Obligation de neutralité (article 25)
3. Le devoir de réserve, qui n'est pas inscrit dans la loi 83-634 du 13 juillet 1983 mais est jurisprudentiel.

[Viepublique](#)



# Discrétion professionnelle

- ❖ La discrétion professionnelle s'applique aux informations dont un fonctionnaire ou contractuel a eu connaissance dans le cadre de ses fonctions.
- ❖ Le devoir de discrétion protège les usagers.

# Obligation de neutralité

Le principe de neutralité du service public **interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque.**

Le fonctionnaire doit traiter de façon égale tous les usagers, indépendamment de leurs origines, leur sexe, leurs convictions politiques ou religieuses, et respecter leur liberté de conscience et leur dignité. Il lui est interdit de manifester ses opinions religieuses durant son service.

# Cas concrets pour illustrer l'obligation de neutralité

Actualités 09/09/2021 17:24



## **Toulouse: Un prof suspendu pour avoir diffusé une vidéo antivax**

Le professeur d'espagnol est accusé d'avoir diffusé une vidéo du site "France Soir" à ses élèves de seconde. Un parent a signalé les faits à l'établissement.

**Par Marie Terrier**

Considérant qu'en relevant que, d'une part, le fait d'utiliser des moyens de communication du service au profit de l'Association pour l'unification du christianisme mondial et, d'autre part, le fait d'apparaître, dans les conditions susrappelées, sur le site de cette organisation en qualité de membre de celle-ci, constituaient un manquement au principe de laïcité et à l'obligation de neutralité qui s'impose à tout agent public, la cour qui, contrairement aux allégations de l'intéressé, ne s'est fondée ni sur ce que celui-ci se serait livré à des actes de prosélytisme, ni sur la teneur des messages envoyés par lui, n'a ni inexactement qualifié les faits de l'espèce, ni méconnu les dispositions de l'article 1er de la loi du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications ou celles de l'article 226-15 du code pénal ;

Capture d'écran d'une décision du Conseil d'Etat du 15 octobre 2003 : l'agent a ainsi été sanctionné pour avoir fait apparaître sa qualité et son adresse électronique professionnelle sur le site d'une association culturelle

Une circulaire du Premier ministre du 13 avril 2007, relative à la charte de la laïcité dans les services publics, rappelle les devoirs des fonctionnaires en la matière :

« Le fait pour un agent public de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions constitue un manquement à ses obligations. »

enquête

## Un instituteur muté pour avoir enseigné la Bible

L'histoire de cet instituteur de l'Indre, sanctionné pour avoir fait travailler ses élèves sur des passages de la Bible, souligne la difficulté de conjuguer laïcité et enseignement du fait religieux.

 DANS L'HEBDO DU 17 OCTOBRE 2017

## Sanctionné pour avoir fait étudier la Bible, un instituteur réhabilité deux ans après

Par **Marie-Estelle Pech**

Publié le 11/09/2019 à 19:56, mis à jour le 11/09/2019 à 21:10



# Devoir de réserve

Le devoir de réserve désigne l'obligation faite à tout agent public de **faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression** écrite et orale **de ses opinions personnelles**.

Le devoir de réserve ne concerne pas le contenu de vos opinions, mais **leur mode d'expression**.

*« Celui-ci ne vise que le comportement et la façon de s'exprimer qui se doivent de respecter les personnes et l'image du service public. »*

Vincent Bouba (président de l'Autonome de solidarité laïque)

## **Anicet Le Pors, ministre de la Fonction publique en 1983 :**

*"L'obligation de réserve ne figure pas dans le statut général des fonctionnaires. Ce n'est pas un oubli, mais une décision réfléchie prise en 1983. Pour la première fois nous avons écrit la liberté d'opinion des fonctionnaires dans le statut. S'est aussitôt posée la question de savoir s'il fallait la compléter par la liberté d'expression. Mais on comprend bien que cette dernière, si elle doit être conçue de la plus large façon, ne peut être illimitée. D'aucuns ont alors soutenu que si l'on inscrivait la liberté d'expression dans le statut, il fallait aussi fixer sa limite : l'obligation de réserve. J'ai estimé qu'il y avait plus de risques que d'avantages à retenir cette solution, d'autant plus que si la liberté d'opinion est de caractère général, la liberté d'expression prend différentes significations en fonction des circonstances, de la place du fonctionnaire dans la hiérarchie et qu'il revenait au juge, par la jurisprudence progressivement établie de trancher tous les cas d'espèce."*

# Un concept sujet de débat...

Les collègues qui parlent de "devoir de réserve", vous savez où vous pouvez vous le mettre ?  
Vous n'aurez pas mal, vu que ça N'EXISTE PAS.

Il existe comme chez tout fonctionnaire. Sauf que certaines administrations sont bien plus à cheval dessus que l'EN.

"Il n'existe pas" jusqu'à ce que le rectorat te convoque pour te gronder à cause d'une "mauvaise blague" publiée ici et signalée par un abruti en manque de second degré. C'est ce qui m'est arrivé il y a bientôt 10 ans.

Vraie question, est-ce qu'il y a une source claire et inattaquable pour cette affirmation ? Que le concept soit flou et à géométrie variable, c'est certain mais de là à dire que ça n'existe pas ou qu'il ne s'applique pas aux enseignants...

Captures Twitter

## Pour résumer :

- ❖ Liberté d'opinion comme tous les citoyens en dehors du service
- ❖ Neutralité pendant le service (en dehors du service aussi si vous vous exprimez en tant que fonctionnaire...)
- ❖ Modération dans l'expression publique en dehors du service (c'est ce qu'on appelle le « devoir de réserve ») : pas de propos violents ou injurieux.
- ❖ La jurisprudence montre que le devoir de réserve est plus souple pour les représentants syndicaux et plus rigide en haut de la hiérarchie.

## Dans les faits sur les réseaux sociaux...

Il est clairement établi en jurisprudence que la liberté d'expression sur les **réseaux sociaux** n'est pas sans limite et que l'agent public en particulier ne peut se retrancher derrière la « sphère privée » pour s'affranchir de ses obligations déontologiques. (La lettre du cadre)

Un arrêté du conseil d'état de mars 2017 rappelle que les agents publics restent soumis à leurs obligations déontologiques sur les blogs et réseaux sociaux.

# Cas concrets

Bonjour, j'enseigne l'Histoire en lycée et notre matière est parfois « prise en otage » par des prises de position politiques gouvernementales (Ex : aspect positif de la colonisation, Guy Moquet, la civilisation chrétienne européenne, etc.). Quels sont les risques à aborder ouvertement cette analyse devant les élèves et/ou leurs parents ?

Bâtonnier  
Francis Lec

Répondu le 03 octobre 2019 à 17h12

La situation des professeurs d'histoire dans leur enseignement est particulièrement délicate car ils ne doivent pas faire preuve de prosélytisme et garder dans l'expression une neutralité qui soit cependant conciliable avec l'éveil et l'esprit critique qu'ils veulent faire naître chez leurs élèves. Vous devez permettre à vos élèves de disposer d'opinion multiples, c'est ainsi que si vous abordez l'aspect positif de la colonisation vous devez parallèlement traiter celui des aspects négatifs de cette colonisation, ce que vous avez probablement fait. Dans ce domaine, je vous précise que dans

Qu'en est-il de l'enseignant qui participe aux élections dans sa commune ? Y-a-t-il des restrictions sur son engagement politique pendant la période de campagne? hors période de campagne? Quelles sont les limites de ce devoir de réserve? (enfants / parents de l'école/ politique éducative/ plus largement politique sociale ou économique de la commune de référence) Devoir de réserve et action syndicale?

Bâtonnier  
Francis Lec

Répondu le 03 octobre 2019 à 17h10

La candidature à une élection municipale est un acte citoyen et celui-ci est en conséquence protégé par votre liberté de parole comme le prévoit la constitution. A l'occasion de votre campagne électorale vous devrez cependant être attentif aux propos que vous pourriez tenir à l'égard de l'Education nationale et de votre fonction. Vous êtes tenu à une obligation de discrétion et au secret professionnel. Par ailleurs, vous voudrez bien éviter toute polémique qui met en cause votre hiérarchie dont les noms peuvent être identifiés. Vous pourriez alors être exposé à des procédures de diffamation qui sont assez fréquente en période électorale. N'hésitez pas sur ce point à vous rapprocher de la délégation de l'ASL qui vous orientera vers son avocat conseil. Bien évidemment vous avez parfaitement le droit de présenter un programme spécifique en matière d'éducation concernant la commune dans laquelle vous vous présentez...



Répondu le 26 septembre 2019 à 15h14

Bonjour. Ma question porte sur les réseaux sociaux comme Facebook... Le devoir de réserve s'applique-t-il aux réseaux sociaux quand on ne rend pas son profil public ? (On le limite à quelques personnes) S'applique-t-il quand on fait partie d'un groupe constitué qui n'est pas (en principe) ouvert à n'importe qui, comme les Stylos rouges ?

Se référer à la réponse apportée à Vie » : « La jurisprudence du Conseil d'Etat classe les réseaux sociaux au même titre que l'expression publique dans la presse ou de toute autre manière. En conséquence l'obligation de réserve s'applique également dans les réseaux sociaux. Cependant, en tant que citoyenne vous avez parfaitement le droit de vous exprimer comme cela a été le cas pour les élections présidentielles pour faire barrage à une formation politique que vous dénoncez comme dangereuse dans le cadre de vos idéaux. Il est possible qu'un inspecteur vous interpelle à cet égard mais vous lui répondrez très clairement que vous vous exprimez en qualité de citoyenne. Concernant l'expression politique une discussion vive s'est engagée lors de la discussion sur le projet de loi pour « une école et la confiance ». C'est ainsi qu'au mois de décembre 2018, selon le journal Libération, une enseignante d'un lycée de Dijon avait publié une tribune sur le site Disjoncter.info dans lequel elle dénonçait la politique du chef de l'Etat. Elle sera convoquée par le rectorat quelques jours plus tard qui lui rappellera son devoir de réserve, qui n'autorise pas le fonctionnaire à critiquer sa hiérarchie ou l'Etat, son employeur... Cela n'est pas allé au-delà de cette intimidation. «

Bonsoir, Je poste régulièrement des commentaires sur l'excellent site « Enseignants du Primaire », y donne souvent mon avis sur les réformes, les programmes, ... et m'emporte parfois contre une décision de mon directeur ou mon IEN (toutefois de façon anonyme et sans les nommer eux-mêmes). Est-ce que j'enfreins mon devoir de réserve (je pensais que c'était uniquement un devoir de discrétion professionnelle) ? Merci de m'éclairer.

Bâtonnier  
Francis Lec

Répondu le 19 septembre 2019 à 18h23

Votre franc parler vous honore mais vous êtes tenu au devoir de réserve concernant une décision de votre directeur ou de votre IEN même si cela est fait d'une manière anonyme. Les intéressés peuvent éventuellement être identifiables et mettre en cause vos propos. Tout cela est distinct de votre obligation de discrétion professionnelle.

# Quelques conseils supplémentaires

- ❖ Le pseudonymat n'est pas interdit (même s'il est régulièrement menacé par les plateformes ou le pouvoir politique). Cependant il n'est pas synonyme d'anonymat : un VPN et un pseudonyme n'empêchent pas l'identification.
- ❖ Un profil privé ne protège pas totalement mais sera pris en compte par le juge administratif (de même que la publicité du propos, c'est-à-dire le nombre de partages).
- ❖ Partager ou retweeter une information fait de vous le "coauteur" de l'information et vous expose aux limites de la liberté d'expression
- ❖ Séparer le professionnel et le personnel en ligne : tweeter en tant que l'enseignant X de l'établissement X peut laisser entendre que vous vous exprimez en tant que fonctionnaire. Ne pas utiliser son adresse professionnelle pour un compte personnel.

## La Chine impose de donner son vrai nom pour accéder au Web

Par Benjamin Ferran

Publié le 28/12/2012 à 17:08, mis à jour le 28/12/2012 à 18:04





Avertissement  
Blâme



Mutation  
Abaissement

## **4 groupes de sanctions disciplinaires**



Rétrogradation  
Exclusion temporaire



Retraite  
Révocation

## Autre exemple problématique...

L'utilisation des réseaux sociaux en tant qu'enseignant pour faire de la vulgarisation, diffuser des cours, est tout à fait possible et il y a de très bonnes choses, bien sûr.

Quelques points peuvent cependant problème, quand l'enseignant devient surtout influenceur :

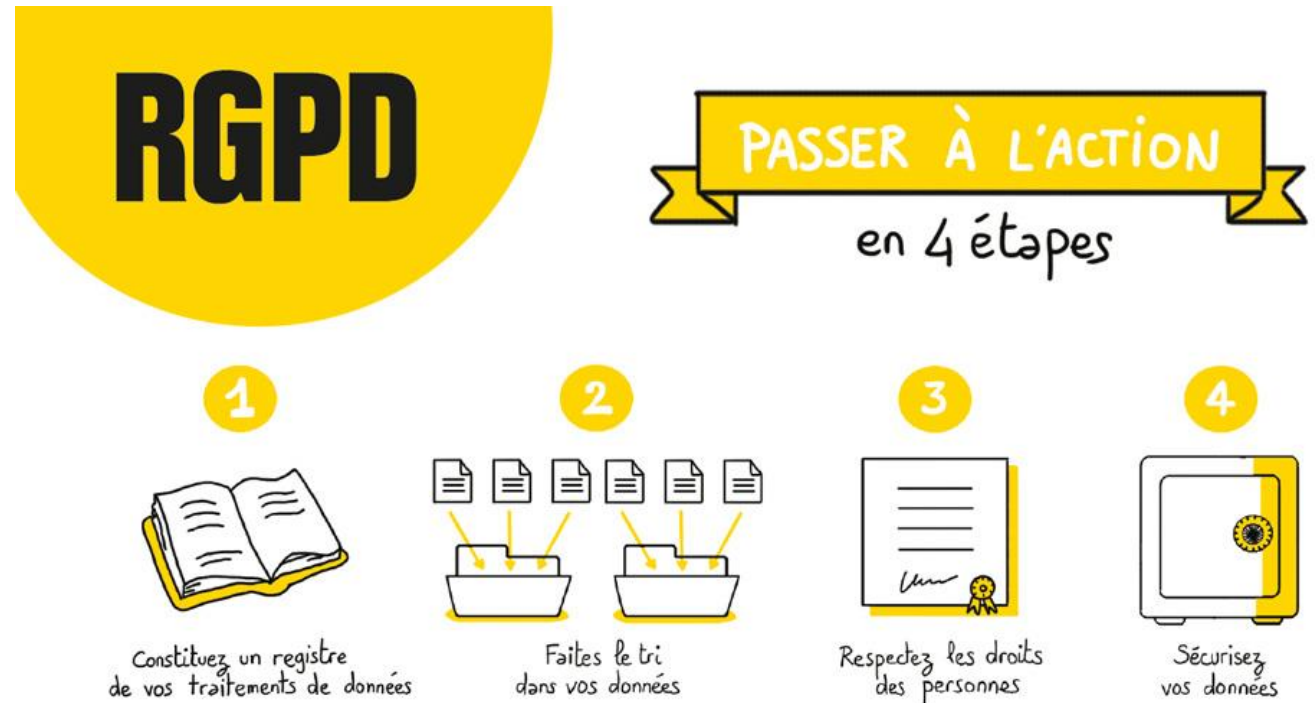
- Placement de produits
- Exhibition narcissique
- Dénigrement de collègues
- Démagogie



## 2.2 Le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

### ❖ Qu'est-ce que c'est ?

Dans la continuité de la loi française Informatique et liberté de 1978, ce règlement européen encadre le traitement des données personnelles.



## **Le RGPD concrètement dans un établissement**

- Certains outils utilisés conduisent à un traitement de données personnelles des élèves (adresses internet utilisées pour s'inscrire à certains services). Usages à reporter sur le registre de l'établissement.
- L'utilisation d'un pad collectif hors ENT mobilise aussi des données d'élèves et doit être renseignée dans le registre.
- Des listes de notes ou de compétences et des données récoltées auprès de parents, stockées sur un support, même personnel, constituent également un traitement à répertorier, de manière générique, dans le registre.

## Le consentement

- Si vous diffusez les photographies ou même les prénoms des élèves sur un blog, un journal, un réseau, vous devez informer représentants légaux et élèves des conditions dans lesquelles vous voulez traiter leurs données et obtenir leur **consentement**.
- C'est valable également pour l'enregistrement des voix (donnée personnelle) dans le cadre d'une webradio par exemple.
- Le consentement ne peut pas être demandé à l'année et doit être accordé pour chaque utilisation de données.

## **L'autorisation doit contenir :**

- les nom et prénom de la personne photographiée ou filmée et ceux de la personne à qui est donnée l'autorisation (par exemple, l'établissement scolaire)
- la destination des images ou vidéos (adresse de site internet, ou applications, etc.)
- le cadre d'utilisation et sa finalité (article d'information, présentation de l'établissement, journal en ligne, réseaux sociaux, etc.) ; le caractère gratuit ou non de l'autorisation
- la durée de l'autorisation (généralement 1 an).

<https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

## 2.3 L'identité numérique en classe

- ❖ Une question transversale : un sujet présent dans les programmes (EMI, SNT, EMC)
- ❖ Travailler avec les réseaux sociaux ?

Le débat est ouvert...

*"Les plus conservateurs d'entre les éducateurs voient l'œuvre du diable dans les technologies sociales, qui ne sont pour eux destinées à rien d'autre que la destruction et la corruption de la jeunesse."* Danah Boyd

*"Trop d'images, de sons et de sollicitations provoquent des déficits de concentration, des symptômes d'hyperactivité et des conduites addictives."* M. Desmurget (*La Fabrique du crétin digital*)



Activités avec vos élèves,  
conseils depuis la loi  
RGPD :

Donc éviter Canva, Gmail,  
tout réseau social,  
susceptible d'utiliser les  
données personnelles des  
élèves !



# 10 principes clés pour protéger les données de vos élèves

De nombreux usages pédagogiques s'appuient aujourd'hui sur l'utilisation de données personnelles des élèves, c'est-à-dire sur des informations qui permettent de les identifier (nom, prénom, coordonnées, données biométriques, etc.). Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) renforce les droits des personnes dans ce domaine. **Voici les réflexes à adopter pour enseigner avec le numérique tout en respectant le RGPD.**

## BIEN CHOISIR SES OUTILS

### PRIVILÉGIER

l'usage de logiciels libres ou développés par le ministère

### UTILISER

de préférence des logiciels ou applications hébergés dans l'Union européenne

### INFORMER

le chef d'établissement ou le directeur d'école de l'utilisation en classe d'une ressource collectant des données personnelles



1



2



3



4



5

### LIRE

attentivement les informations disponibles sur les sites pour savoir si des données personnelles sont collectées, à quelles fins, et être vigilant à ce qu'aucune réutilisation commerciale ne soit envisagée

### VÉRIFIER

que les parents et les élèves sont informés du traitement de leurs données personnelles et de la possibilité d'exercer leurs droits (d'accès, de rectification, etc.)

## PROTÉGER LES DONNÉES DES ÉLÈVES DANS TOUTE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

### LIMITER

toute collecte de données personnelles aux informations indispensables au bon déroulement de l'activité puis veiller à ce qu'elles soient supprimées ou archivées selon la réglementation

### RESPECTER

le droit à l'image des élèves

### SENSIBILISER

les élèves aux enjeux de la protection des données personnelles

6



8



10



7



9



### CRÉER

des pseudos lors des activités pédagogiques en ligne si l'utilisation de l'identité de l'élève n'est pas nécessaire

### S'ASSURER

de la sécurité des données collectées notamment grâce à des mots de passe et à un antivirus

## Où s'informer ?

Pour prendre conseil auprès d'un délégué académique à la protection des données :

<https://education.gouv.fr/RGPD>



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

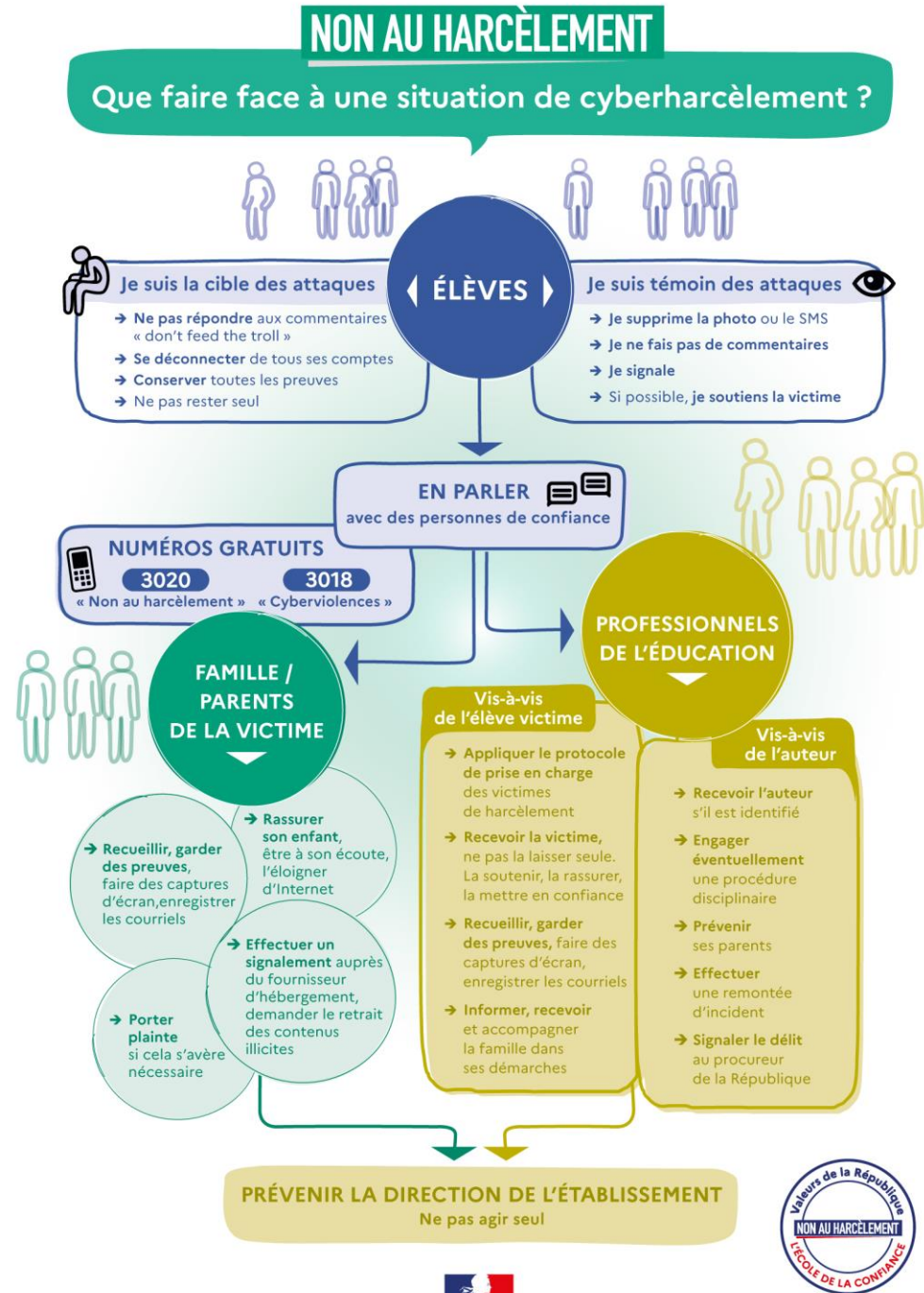
CNIL  
COMMISSION NATIONALE  
INFORMATIQUE LIBERTÉ

# Objets connectés en EPS

- Programme d'éducation physique et sportive du lycée général et technologique : Organiser les conditions d'enseignement de l'EPS dans l'établissement scolaire  
Exploiter les usages du numérique dans les apprentissages en EPS  
Les appareils connectés (cardio-fréquence-mètre, montres connectées, GPS...) peuvent être des instruments au service des apprentissages, permettant par exemple de définir son propre projet de performance et facilitant la gestion, par l'élève, de ses ressources personnelles. **Les professeurs qui utilisent ces appareils dans leur enseignement doivent connaître la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles des élèves et doivent s'assurer de la confidentialité des conditions de stockage de ces données.**

# L'enseignant face au cyberharcèlement

Quand l'identité numérique des élèves pose problème au sein de la classe



### 3. Les enjeux de l'identité numérique

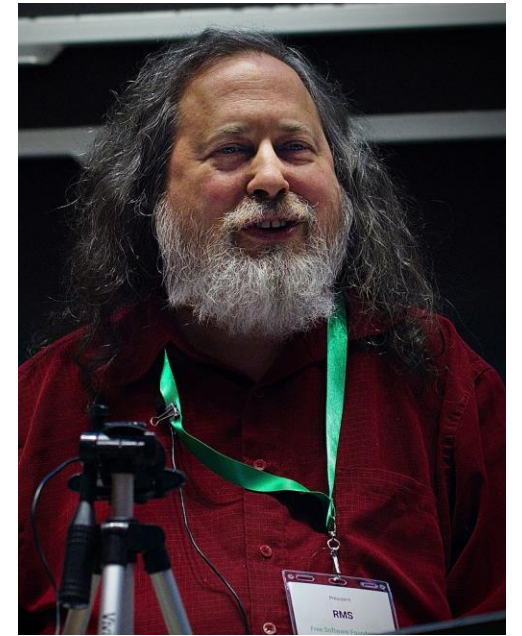


# 3.1 La surveillance

*"J'appelle ce produit le rêve de Staline."*

Richard Stallman, militant du logiciel libre (à propos du smartphone)

- ❖ Chaque FAI est tenu de conserver toutes nos traces de connexion et de les mettre à disposition des autorités judiciaires si nécessaire (conservation des données un an, loi de 2006)
- ❖ "Boîtes noires" chez les opérateurs depuis la loi antiterroriste de 2015
- ❖ Administration fiscale peut exploiter les données librement accessibles en ligne depuis la loi de finances de 2020.
- ❖ Exploitation des données dans le cadre d'une enquête.
- ❖ PRISM, programme de surveillance de la NSA, dénoncé par Snowden (accès direct aux données hébergées par les GAFA)



CC BY Ruben Rodriguez





# La surveillance interpersonnelle

- ❖ "Stratégies dissimulées pour obtenir de l'information sur l'empreinte numérique d'une autre personne" (Tokunaga, 2011)
- ❖ Surveillance par les proches (ou les moins proches...)  
Syndrome d'assombrissement

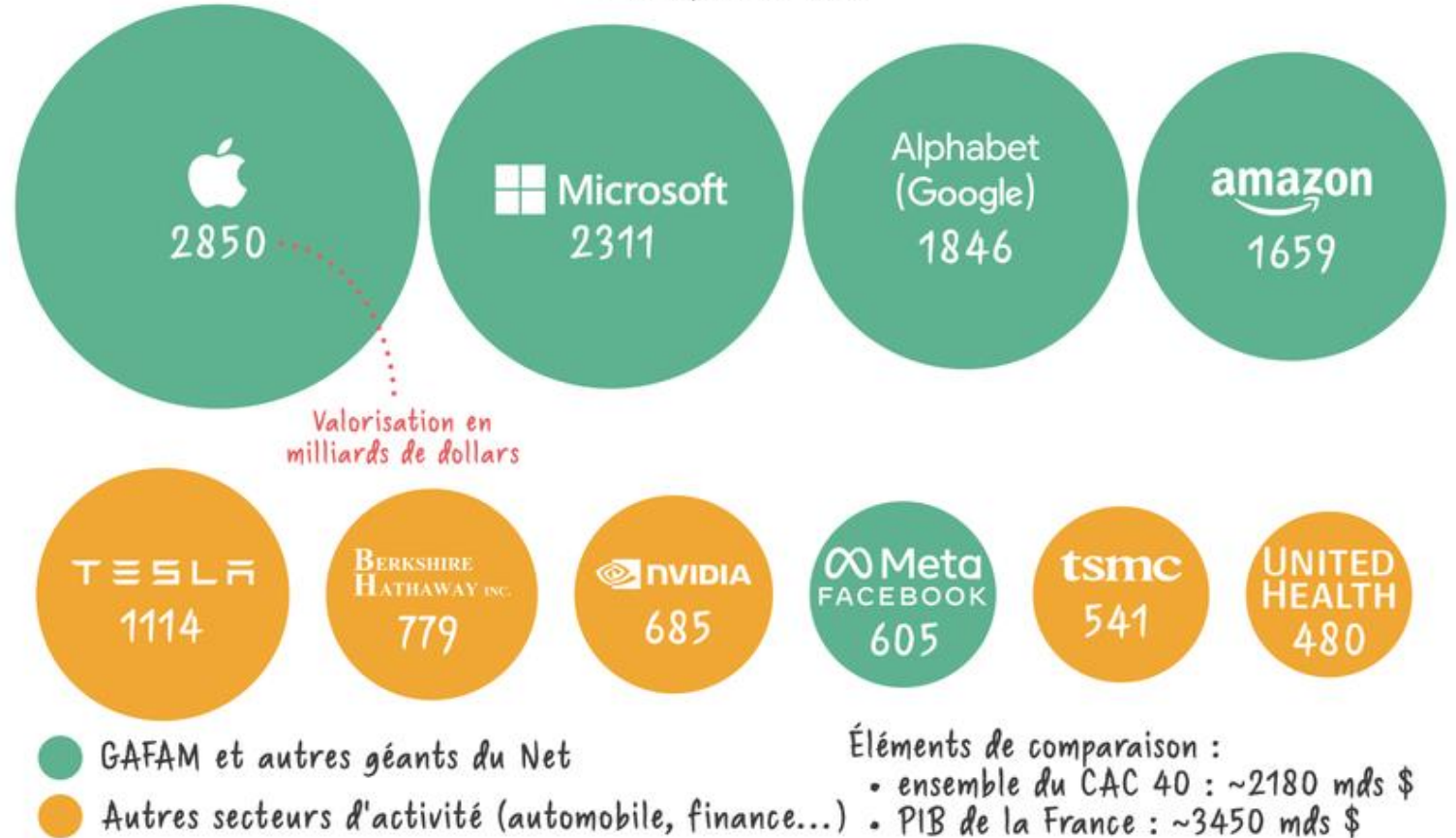


Capture d'écran de la vidéo *Social media experiment*, par Jack Vale Films.

## 3.2 Enjeux économiques du web

De l'identité numérique à l'économie de l'attention

Les 10 entreprises ayant les plus grandes capitalisations boursières  
1<sup>er</sup> trimestre 2022



Source : Article Liste des entreprises par capitalisation boursière de Wikipédia



# Des coûts colossaux : infrastructure, recherche et développement...

---

*"Le nuage n'est pas un royaume éloigné et merveilleux, fait de vapeurs d'eau et d'ondes radio [...]. C'est une infrastructure physique faite de lignes téléphoniques, de fibres optiques, de satellites, de câbles sous-marins, de gigantesques entrepôts remplis d'ordinateurs qui consomment des quantités astronomiques d'eau et d'énergie." (Bridle, cité par Patino, Submersion)*



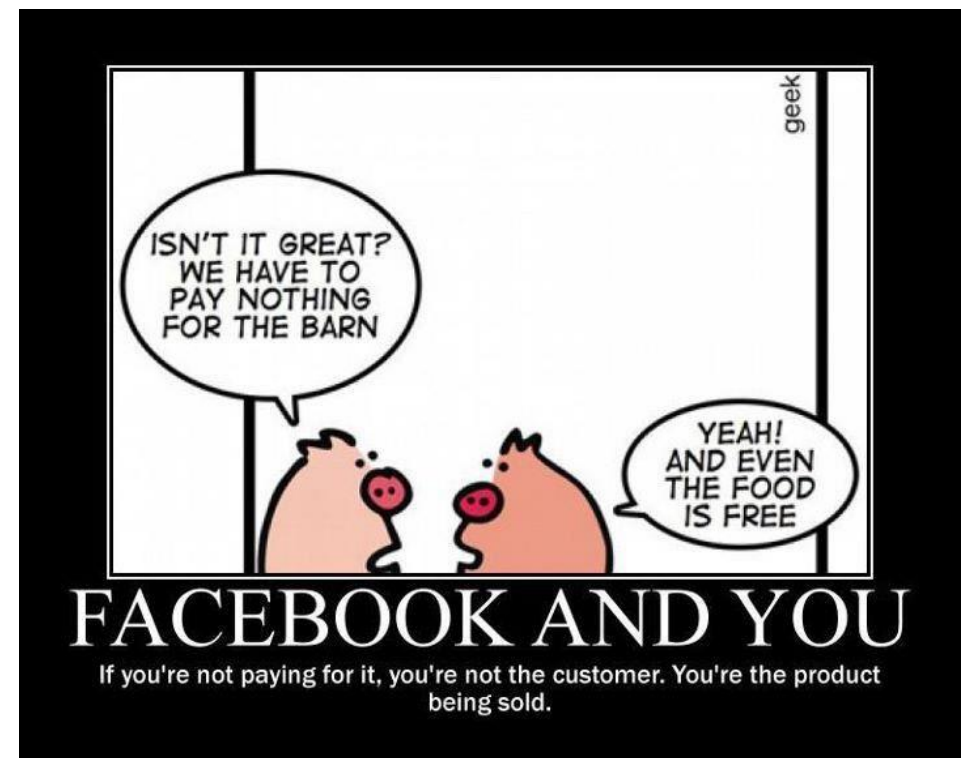
Câblier *René Descartes*, de Orange Marine, à la Seyne-sur-Mer en 2006 – CC BY SA David Monniaux

Axiome d'internet : ***"Quand c'est gratuit, vous êtes le produit."***

---

*Ou plutôt : "Si vous êtes le produit, ce n'est pas gratuit"* (Laurent Chemla, membre du Conseil d'orientation stratégique de La Quadrature du Net)

La gratuité n'implique pas de contrepartie.



# Le WEB

---



MONÉTISATION DES DONNÉES  
PERSONNELLES ET CIBLAGE  
PUBLICITAIRE

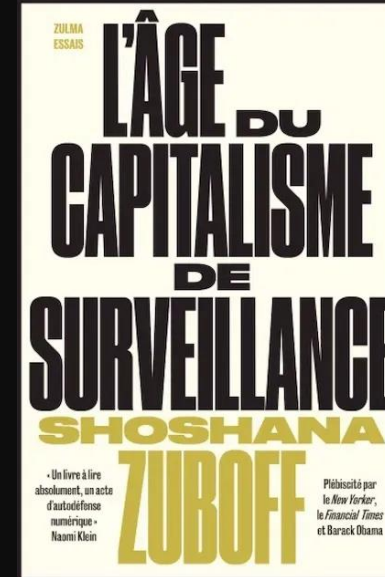


MAXIMISATION DE L'AUDIENCE PAR LA  
CAPTOLOGIE



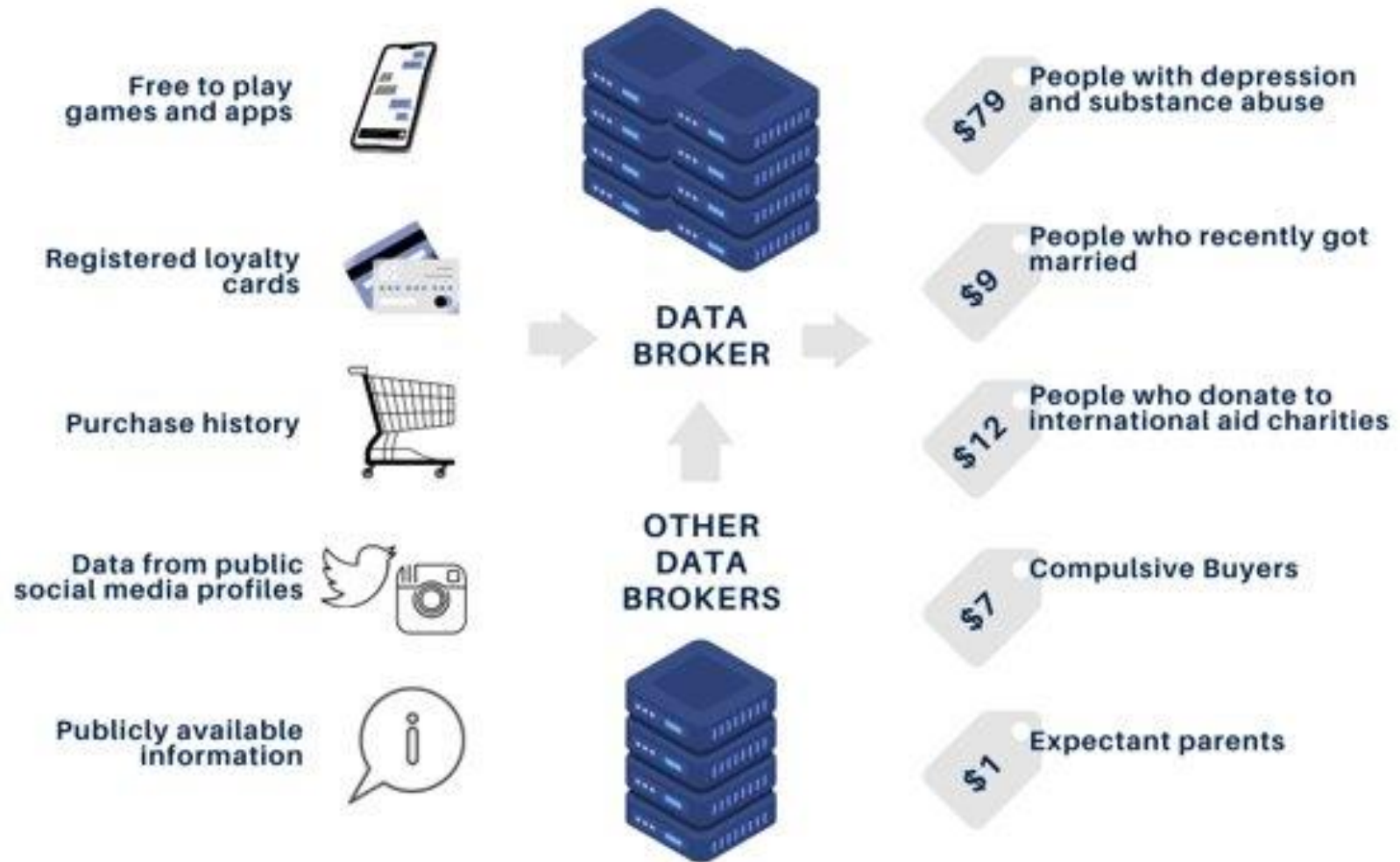
# L'or noir des données

- ❖ Métaphore pétrolière : or noir, extraction, raffinage...
- ❖ « La civilisation numérique est fondée sur les données. » (Patino)
- ❖ Le "capitalisme de surveillance" selon S. Zuboff : *"une nouvelle forme de marché qui revendique l'expérience humaine privée comme matière première dont elle se sert dans des opérations secrètes d'extraction, de production et de vente. L'économie de la surveillance est devenue l'expression dominante du capitalisme dans l'ère numérique."*
- ❖ Grâce aux data, il s'agit d'assurer aux annonceurs la pertinence de leur publicité et la certitude de l'influence en prédisant nos goûts ou nos votes
- ❖ Algorithmes = chaînes de montage. "Psyché taylorisée" (Daniel Cohen, Homo numericus)



# Profilier pour vendre : les courtiers en données (data brokers)

---



## ← Sélectionner les partenaires pour Allocine

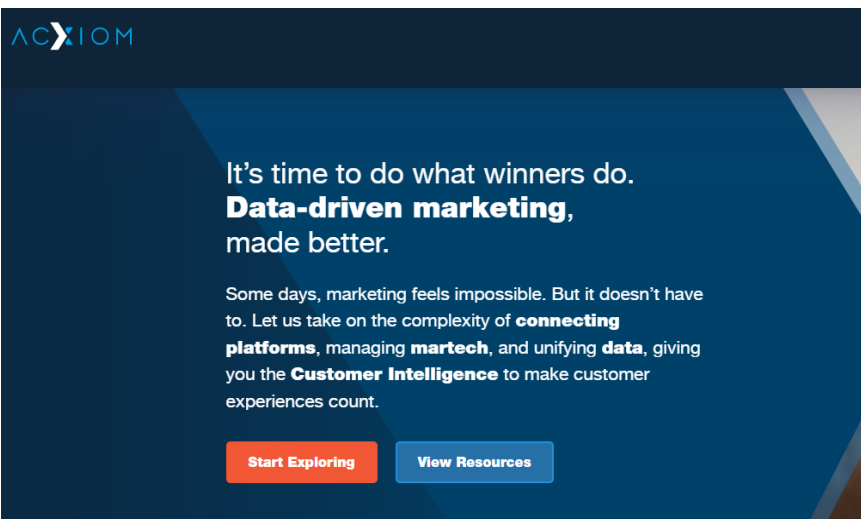


Vous pouvez définir vos préférences de consentement pour chaque partenaire listé ci-dessous individuellement. Cliquez sur le nom d'un partenaire pour obtenir plus d'informations sur ce qu'il fait, les données qu'il récolte et comment il les utilise.

### Tous les partenaires

- + ACTV8, Inc. IAB TCF
  - + AcuityAds Inc. IAB TCF
  - + Acxiom IAB TCF
  - + Ad Alliance GmbH IAB TCF
  - + ad6media IAB TCF
  - + Adacado Technologies Inc. (DBA Adacado) IAB TCF
  - + adality GmbH IAB TCF
  - + ADARA MEDIA UNLIMITED IAB TCF
- + Voir les infos de l'utilisateur

Acxiom est une société majeure de données clients (courtiers en données)



ACXIOM

It's time to do what winners do.  
**Data-driven marketing,**  
made better.

Some days, marketing feels impossible. But it doesn't have to. Let us take on the complexity of **connecting platforms**, managing **martech**, and unifying **data**, giving you the **Customer Intelligence** to make customer experiences count.

[Start Exploring](#) [View Resources](#)



## Exprimez vos choix

Le modèle économique de Allocine.fr repose historiquement sur l'affichage de publicités personnalisées basées sur l'utilisation de cookies publicitaires, qui permettent de suivre la navigation des internautes et cibler leurs centres d'intérêts. La nouvelle réglementation relative aux cookies ne permet plus à Allocine.fr de s'appuyer sur cette seule source de revenus. En conséquence, afin de pouvoir maintenir le financement de Allocine.fr et fournir les services proposés tout en vous offrant une même qualité de contenu éditorial sans cesse renouvelé, nous vous offrons la possibilité d'exprimer votre choix entre les deux alternatives suivantes d'accès :

### Accéder au site pour 2€ TTC pendant 1 mois sans cookie publicitaire

Si vous choisissez de bénéficier de l'offre payante, aucun cookie publicitaire ne sera déposé pour analyser votre navigation. Seuls les cookies strictement nécessaires au bon fonctionnement du site et à l'analyse de son audience seront déposés et lus lors de votre connexion et navigation. Ces cookies ne sont pas soumis à votre consentement.

Si vous bénéficiez déjà de l'offre, vous pouvez vous reconnecter en [cliquant ici](#).

Si vous souscrivez à cette offre, veuillez toutefois noter que des publicités seront toujours visibles lorsque vous accéderez au site. Cependant, celles-ci ne seront pas basées sur des cookies publicitaires.

[Voir les conditions de l'offre](#)

[< Lire moins](#)

Je m'abonne

Pour en savoir plus, consultez notre [Politique de cookies](#).

### ... ou accéder au site gratuitement en acceptant les cookies publicitaires

Si vous choisissez d'accéder au site **gratuitement**, vous consentez à ce que Webedia **et ses partenaires** collectent des informations personnelles (ex. visites sur ce site, profil de navigation, votre identifiant unique...) et déposent des cookies publicitaires ou utilisent des technologies similaires sur Allocine.fr pour : stocker et/ou accéder à des informations sur un terminal, vous proposer des publicités et contenu personnalisés, permettre la mesure de performance des publicités et du contenu, analyser les données d'audience et permettre le développement de produit, le traitement de vos données de géolocalisation précises et l'identification par analyse de votre terminal.

Les cookies qui nous permettent d'assurer le bon fonctionnement du site et d'analyser son audience seront déposés et lus. Pour en savoir plus, accédez à la [liste complète](#) des finalités.

Vous pouvez retirer votre consentement au dépôt de cookies publicitaires à tout moment, en cliquant sur le lien « Préférences cookies » présent en bas de toutes les pages de Allocine.fr : vous pourrez alors avoir accès à notre contenu sans cookie publicitaire en souscrivant à l'offre payante

[< Lire moins](#)

J'accepte

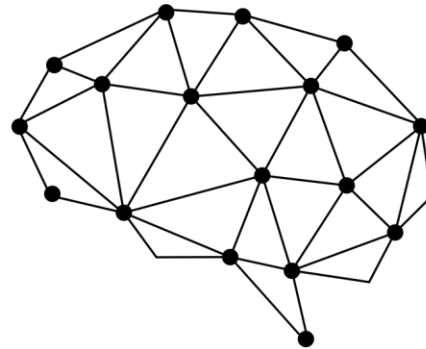
# Personnaliser pour captiver

Le profilage permet :

- de cibler la publicité et de décupler son efficacité
- de personnaliser la navigation afin de maintenir l'internaute sur la plateforme (démarrage automatique de Netflix ; ordre du fil twitter ; publications mises en avant sur Instagram, Facebook, Tiktok...)

# Personnaliser pour influencer

- ❖ La collecte de profils ne sert pas qu'à la publicité ciblée. Des sociétés exploitent aussi ces données dans un but politique.
- ❖ C'est le cas de Cambridge Analytica et c'est le plus gros scandale qui a touché Facebook en 2018 : en 2016 Cambridge Analytica a collecté illégalement les données de 87 millions d'utilisateurs sur Facebook.



Cambridge  
Analytica



Steve Bannon – CC BY  
SA Gage Skidmore



## 3.3 L'économie de l'attention et la "captologie"

---

Les données sont précieuses, le temps aussi.



# Captologie ?

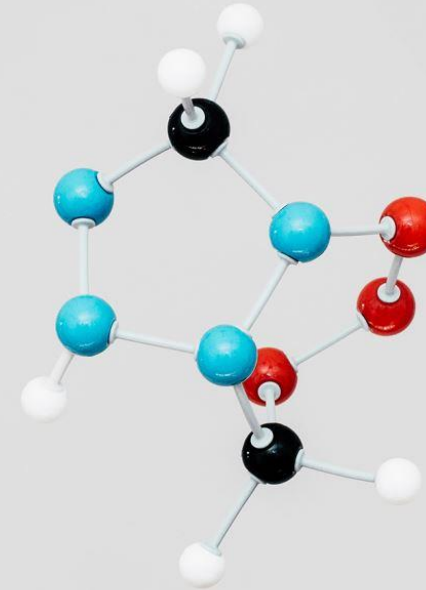
- ❖ Définition : Étude des outils informatiques et numériques comme instrument d'**influence** et de **persuasion** des individus.
- ❖ Terme créé par B. J. Fogg à Stanford, au Persuasive lab.
- ❖ Les réseaux sociaux (mais aussi certains jeux comme Fortnite) mettent en place des stratégies pour capter l'attention des utilisateurs.

Ex :

- Les *points de suspension* dans les messageries, signal d'un message en cours d'écriture
- *L'Infinite Scrolling* ou pagination sans fin (Instagram, etc.)
- Le *Snapstreak* de Snapchat (système de "flamme d'amitié" entre contacts qui demande à être alimentée quotidiennement)
- ❖ "Neuro-piratage", qui s'appuie sur la psychologie (behaviorisme) : conditionnement par le renforcement positif.

# Dopamine : la faille de notre cerveau

- ❖ L'objectif des réseaux est d'absorber le plus possible du temps et de l'attention de l'utilisateur.
- ❖ Le mécanisme de gratification de la **dopamine** (hormone du plaisir et de la récompense) est exploité par les webdesigners, les créateurs de jeux, etc. En psychologie, renforcement positif.
- ❖ RS = machine à sous, "tétine numérique" (T. Harris)
- ❖ *"Les RS ne sont pas des outils qui attendent d'être utilisés, ils ont leurs propres buts, leurs propres moyens pour y parvenir en retournant votre psychologie contre vous."* T. Harris



# Dopamine

Tu es accro à tes applis ? Tous les matins après Twitter, tu checkes tes flammes sur Tinder. Pas de métro sans YouTube ou Candy Crush. Instagram est irrésistible, Facebook addictif, t'es accro à Snapchat... et tu pètes les plombs quand t'as plus de batterie pour Uber. T'inquiète pas c'est normal. Toutes ces applis sont conçues pour te rendre complètement addict en activant dans ton cerveau la molécule responsable du plaisir, de la motivation et de l'addiction... la dopamine !

## Toutes les vidéos



<https://www.arte.tv/fr/videos/RC-017841/dopamine/>

*"La dépendance n'est pas un effet indésirable de nos usages connectés, elle est l'effet recherché par de nombreuses interfaces et services qui structurent notre consommation numérique."*

Yves Citton



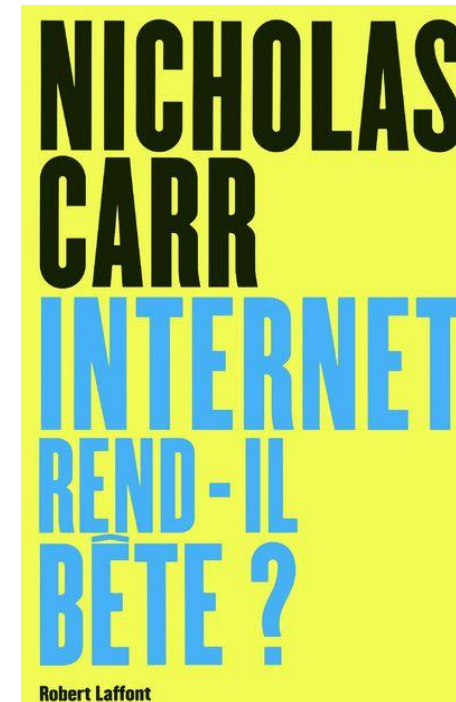
# Effets de l'économie de l'attention

## De réelles conséquences sanitaires et sociales :

- ❖ Baisse de la capacité d'attention : selon une étude commandée par Microsoft, 8 secondes en 2015 (4 secondes de plus en 2000)
- ❖ Autres effets : syndrome d'assombrissement, athazoraphobie (peur d'être oublié sur les RS), pathologie du veilleur sentinelle, décrochage scolaire...
- ❖ Depuis 2010, forte hausse du nombre d'adolescents dépressifs.

## Mais aussi des effets politiques :

- ❖ Les RS étant aussi un canal d'informations, les conséquences politiques et démocratiques sont également réelles : **le 5e pouvoir.**



Brandon David Wilson  
@Geniusbastard

BARRY LYNDON got a muted response in my Kubrick class. In terms of enthusiasm, the air is going out of the balloon where my students are concerned. They have almost no patience for anything "slow." LYNDON and 2001 were real chores for them. This disturbs me.

[Traduire le post](#)

12:20 AM · 21 nov. 2018



# L'économie du choix

Caractéristique d'une époque de profusion de contenus, d'une époque de submersion (Patino).

- ❖ Fatigue du choix, tentation de la délégation aux algorithmes
- ❖ Illusoire identité en ligne quand les contenus regardés et aimés ne sont plus choisis
- ❖ *"Nous croyons là encore agir comme des dieux, façonnant un monde qui nous est propre alors qu'il n'a plus rien d'un monde intérieur." (Patino, Submersion)*

Accueil > Entreprises et marchés

## Comment entraîner TikTok à vous montrer les vidéos que vous aimez sur la page Pour Toi

TIKTOK

SUIVRE CE SUJET

*Capture d'écran du site Capital – 15/11/2020*

# Les repentis de la silicon valley

*"Les entreprises de la Silicon Valley nous manipulent pour nous faire perdre le plus de temps possible dans leurs interfaces."*

**Tristan Harris**, ancien "philosophe-produit" de Google et Facebook

*"Comment est-ce qu'on absorbe le plus possible de votre temps et de votre attention consciente ? Pour cela nous avons besoin de vous donner en quelque sorte une dose de dopamine une fois de temps en temps - parce que quelqu'un a aimé ou commenté une photo - et cela va vous pousser à mettre plus de contenu, pour recevoir plus de j'aime et de commentaires. C'est un cercle vicieux d'impressions de validation sociale... Les créateurs, c'est moi, c'est Mark."*

**Sean Parker**, ancien de Facebook

*"La dynamique de l'économie de l'attention est structurée pour compromettre la volonté humaine."*

**Justin Rosenstein**, créateur du bouton like de Facebook

*"J'ai mis une arme chargée dans les mains d'enfants de 4 ans"*

**Chris Wetherhell**, créateur de la fonction "retweeter" sur Twitter



# Dessins de John Holcroft et Steve Cutts



## 3.4 Enjeux pédagogiques

- ❖ Faire prendre conscience aux élèves des enjeux vus précédemment
- ❖ L'objectif est de faire des élèves des usagers conscients des outils numériques : *"Développer chez l'adolescent la **Digital literacy**, la **culture numérique**, pour échapper à la servitude des applications et préparer l'émancipation individuelle et collective dans la société des données."* (Bruno Patino)
- ❖ *"Toute technologie suffisamment avancée est indiscernable de la magie."* (A.C. Clarke).  
Dévoiler le tour de magie, faire comprendre la machine.

# Savoir utiliser des outils et connaître leurs effets

- ❖ Intégrer de façon réfléchie les outils numériques dans les pratiques pédagogiques (ni technophilie, ni technophobie).
- ❖ Assurer une éducation aux médias et à l'information.
- ❖ Prévenir les comportements à risque :  
hyperconnexion et addiction  
FOMO  
athazagoraphobie  
cyber-harcèlement, etc.



# Entrée dans les programmes

- ❖ Recensement des entrées EMI et éducation à la donnée dans les programmes

[https://www.clemi.fr/fr/emi\\_et\\_programmes.html](https://www.clemi.fr/fr/emi_et_programmes.html)

- ❖ SNT, EMC :
  - Thème d'éducation civique en 5e : l'identité personnelle et l'identité légale (les identités multiples de la personne, selon famille, amis, profession, etc.)
  - En SNT, programme de 2de :  
Identité numérique, e-réputation, identification, authentification : connaître les principaux concepts liés à l'usage des réseaux sociaux

## AFFICHE ATELIER 1

A imprimer en A3 et à utiliser pour le bilan devant la classe en fin de séance.

**ATELIER 1 : A QUEL ÂGE PEUT-ON ACCÉDER AUX RÉSEAUX SOCIAUX ?**

Conseil : Avant de commencer, lis bien toute cette feuille pour comprendre ce qui est demandé.

1. Découvre les documents.

Regarde la vidéo

Pourquoi l'Enfance est-elle présente aux côtés des A3 ANS ?

La réglementation sur les réseaux sociaux

Li le texte

2. Réponds aux questions

1. La France a choisi une limite d'âge de 13 ans pour l'utilisation des réseaux sociaux. Trouve plusieurs raisons qui justifient ce choix ?

## AFFICHE POUR ATELIER 2

A imprimer en A3, les élèves la complètent et s'en servent de support pour la restitution en fin de séance.

**ATELIER 2 : COMMENT CONTRÔLER SES TRACES ET PROTÉGER SES DONNÉES SUR INTERNET ?**

Conseil : Avant de commencer, lis bien toute cette feuille pour comprendre ce qui est demandé.

1. Découvre les documents.

Regarde la vidéo, et écoute bien

C'est quoi la protection des données personnelles ?

Les données personnelles des enfants

Li le texte

2. Réponds aux questions

1. Qu'est-ce que les données personnelles ?

## AFFICHE ATELIER 3

A imprimer en A3, les élèves la complètent et s'en servent de support pour la restitution en fin de séance.

**ATELIER 3 : QUELLES SONT LES QUESTIONS À SE POSER AVANT DE PUBLIER UNE PHOTO ?**

Conseil : Avant de commencer, lis bien toute cette feuille pour comprendre ce qui est demandé.

1. Découvre les documents.

Regarde la vidéo "Ma meilleure amie est super fâchée" et écoute bien

Les questions à se poser avant de partager ou publier

Li le texte

2. Quelles sont les 5 questions à se poser avant de publier une photo ? (explique pourquoi)

## AFFICHE ATELIER 4 : PRÉSERVER SA E-RÉPUTATION

A imprimer en A3, les élèves la complètent et s'en servent de support pour la restitution en fin de séance.

**ATELIER 4 : PRÉSERVER SA E-RÉPUTATION**

Conseil : Avant de commencer, lis bien toute cette feuille pour comprendre ce qui est demandé.

1. Découvre les documents.

Regarde la vidéo "La boîte qui a trop de succès" et écoute bien

Préserver sa e-réputation : pourquoi c'est important

Li le texte

2. Réponds aux questions

1. Qu'est-ce que la e-réputation ?

## AFFICHE ATELIER 5

A imprimer en A3, les élèves la complètent et s'en servent de support pour la restitution en fin de séance.

**ATELIER 5 : COMMENT SIGNALER UN CYBERHARCÈLEMENT ?**

Conseil : Avant de commencer, lis bien toute cette feuille pour comprendre ce qui est demandé.

Tu es victime de cyberharcèlement, il est important et primordial de le signaler.

1. Regarde bien et écoute la vidéo

2. Réponds aux questions

1. Si tu peux prévenir, qu'est-ce que tu avertis ?

2. Quels sont les outils que tu peux utiliser pour signaler une situation de cyberharcèlement ?

## AFFICHE ATELIER 6 : CAPTION DE L'ATTENTION

A imprimer en A3, les élèves la complètent et s'en servent de support pour la restitution en fin de séance.

**ATELIER 6 : LES APPLICATIONS CAPTENT TON ATTENTION : POURQUOI ? COMMENT ?**

Conseil : Avant de commencer, lis bien toute cette feuille pour comprendre ce qui est demandé.

1. Découvre les documents.

Regarde la vidéo "C'est quoi l'écroulement de l'attention ?"

Snapchat, on peut devenir accro

Li le texte

2. Réponds aux questions

1. Pourquoi les applications te poussent-elles à utiliser leur service ?

# Lutte contre le cyberharcèlement

❖ Une séquence de cycle 3 construite et expérimentée dans l'académie :

Dans le cadre du programme #NAH #pHARe : séquence pédagogique pour le cycle 3 créée par @21Dsden et @CLEMIdijon

→ Séance 3 sur le #cyberharcèlement et l'usage des réseaux sociaux

<https://digipad.app/p/478634/15aa166003c35>

# Tech free schools ?

- ❖ Réalité dans la Silicon valley (à nuancer toutefois, écoles Waldorf parfois)
- ❖ Retour en arrière en Suède en 2023
- ❖ Pas de fantasme néo-luddite pour autant

The New York Times

## ‘Luddite’ Teens Don’t Want Your Likes

When the only thing better than a flip phone is no phone at all.



# La lecture pour lutter contre les difficultés de concentration

- ❖ *"Il n'y a plus de raison d'interdire un livre  
puisque plus personne ne veut en lire."  
(Huxley)*
- ❖ Silence on lit !, Quart d'heure de lecture en  
France
- ❖ The reading experiment à San Francisco  
state University
- ❖ Réapprendre à ralentir (Bruno Patino)



« Un dilemme en forme d'aporie : sortir du bocal, ne plus en être, c'est ne plus exister, c'est être un peu mort ; y rester c'est être absorbé. »

*Tempête dans le bocal* – Bruno Patino

Bruno Patino

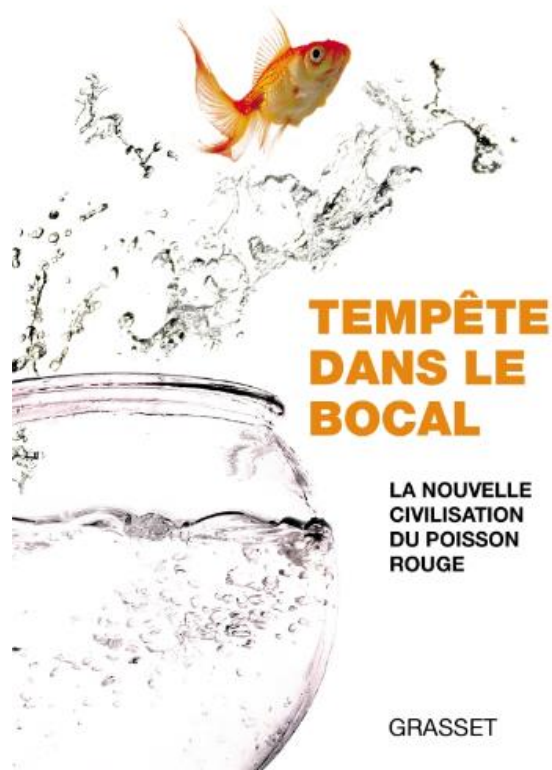
## La civilisation du poisson rouge

Petit traité sur le marché de l'attention



Grasset

BRUNO PATINO



BRUNO PATINO

## Submersion

Un déluge d'images, de sons,  
de textes, d'informations.  
Un sommeil trop court et sans rêves.  
L'omniprésence des algorithmes.

Comment vivre dans  
cette nouvelle ère ?



GRASSET



